

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^e vice-présidente
	DUAY DURAN	Dorine	PDC	2 ^e vice-présidente
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	1 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre
	TILLMANN	Robert	PLR	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BROCARD	Eric	PS	
	BRULHART	Jean-Claude	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GIRARDET	Jean-François	MCG	
	GROGNUZ	Fabien	PLR	
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HERNOT	François	PS	
	HUBERT	Emile	UDC	
	INACIO	Marlène	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR (dès 18h45)	
	MAC-KAY	Andreia	AGTCM	
	MASTOURA	Chadli	PS	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve	
	REISS	André	UDC	
	ROBERT	Jacques	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR (dès 18h50)	
	TREMBLET	Laurent	PDC	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusés :	BOCCARD	Yolande	PDC
	JIMENAY	Arthur	PDC

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.

Objets mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traités

3. Résolution n° 2015-06 présentée par Jean-François Girardet, au nom du MCG, Sasà Hayes, au nom de l'UDC, Robert Tillmann, au nom du PLR, demandant un renfort de personnel au service des aînés.
4. Rapport de la déléguée à la commission consultative des aînés (Mme Girardet, MCG).

Nouveaux objets

5. Délibération n° 2015-17 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2014 de la Fondation Nouveau Meyrin.
6. Délibération n° 2015-18 relative au projet de plan localisé de quartier (PLQ) n° 29'974-540-526 – chemin Jacques-Philibert-De-Sauvage/ route de Meyrin/ chemin de l'Etang.
7. Délibération n° 2015-19 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 78'000.-** destiné au renouvellement du système de vidéosurveillance existant dans les centres sportifs et la mise en place du prélèvement des numéraires par un prestataire externe. **Rapport de la commission de sécurité** (M. Iswala, S).
8. Délibération n° 2015-20 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 80'000.-** destiné à financer une installation solaire thermique sur la toiture de la buvette du stade des Arbères.
9. Délibération n° 2015-21 relative à la constitution de diverses servitudes au profit des parcelles n° 14613, 14581, 14586, 14587, 14799, 14800 et 14801 de Meyrin sur les parcelles n° 14591 et 14592 de Meyrin, ainsi qu'à la radiation d'une servitude d'empiètement au profit des parcelles 14576 à 14589 de Meyrin sur la parcelle n° 14591 de Meyrin, dans le périmètre de l'écoquartier des Vergers.
10. Délibération n° 2015-09a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Duay-Duran, DC).
11. Délibération n° 2015-10a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Duay-Duran, DC).
12. Délibération n° 2015-11a relative à l'approbation du rapport de gestion 2014 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement

- (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Duay-Duran, DC).
13. Délibération n° 2015-15a relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Duay-Duran, DC).
 14. Délibération n° 2015-13a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 997'800.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de sept véhicules et engins pour les besoins des services de la police municipale et de l'environnement. **Rapport de la commission d'environnement** (Mme Mac-Kay, AGTCM).
 15. Pétition n°X-2014-06 concernant les accords sur le commerce des services TISA. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
 16. Résolution n° 2015-08 présentée par les membres de la commission des finances, Mmes et MM. Yolande Bocard, Jean-Claude Brulhart, Roger Frauchiger, Myriam Girardet, Fabien Gognuz, François Hernot, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala et Yves de Préville, s'opposant fermement aux accords sur le commerce des services TISA. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
 17. Résolution n° 2015-02 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant l'ouverture des colonnes du journal communal *Meyrin Ensemble* aux partis politiques siégeant au Conseil municipal.
 18. Résolution n° 2015-07 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant la création dès 2016 d'un forum dédié à la promotion de la politique communale meyrinoise.
 19. Résolution n° 2015-09 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises, demandant l'installation de panneaux lumineux sur des sites stratégiques de la Commune.
 20. Résolution n° 2015-10 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom d'A gauche toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'adaptation du statut des patrouilleuses scolaires à celui appliqué en ville de Genève ainsi que la fourniture de vêtements mieux adaptés à leur fonction.
 21. Résolution n° 2015-11 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation de structures métalliques plein air pour exercices de musculation adultes.
 22. Résolution n° 2015-12 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation d'appareils fitness plein-air pour adultes.
 23. Résolution n° 2015-13 présentée par Andreia Mac-Kay, au nom du groupe A Gauche Toute et Couleurs meyrinoises (AGTCM), demandant l'installation d'ascenseurs ou de plateformes d'accès dans les écoles primaires publiques meyrinoises.

**Séance du 19 mai 2015
tenue en séance ordinaire**

24. Résolution n° 2015-14 présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin en vue d'un jumelage avec (de préférence) une ville suisse alémanique similaire à Meyrin.
25. Résolution n° 2015-16 présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin afin d'étudier un plan d'action à même de viser un objectif de 70% de tri des déchets d'ici à fin 2016.
26. Résolution n° 2015-17 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin demandant que le label "Cité de l'énergie" soit posé en dessous des panneaux signalétiques indiquant l'entrée sur la Commune.
27. Rapport du délégué au comité de l'association Espace Undertown (M. Reiss, UDC).
28. Rapport des déléguées à commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin (Mmes Leuenberger, S, et Boccard, DC).
29. Annonces de projets.
30. Propositions individuelles.
31. Questions.

* * *

M. Cornuz ouvre la séance à 18h30 en saluant la présence du Conseil administratif *in corpore*, du secrétaire général M. Solai et de la verbaliste Mme Hentsch, ainsi que des représentants de la presse et du public nombreux, parmi lequel figurent quelques élus de la prochaine législature.

Les absences de M. Jimenay et Mme Boccard, et l'arrivée tardive de M. Serrano sont excusées.

* * *

1. Communications du Bureau

- a) ***Courrier de la commune de Bernex adressé au Président du Conseil municipal***

Bernex, le 28 avril 2015

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Au surlendemain de cette belle course du Coteau, à laquelle nous avons été honorés de la présence de vos conseillers municipaux à la "Course des conseillers", nous souhaiterions vous exprimer tous nos remerciements pour vos belles prestations qui ont animé notre manifestation sportive.

Nous espérons vous compter parmi nos équipes pour l'édition de l'année prochaine et nous vous en remercions d'ores et déjà.

En vous souhaitant une belle année législative, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à l'assurance de nos cordiales salutations sportives.

Philippe Chillier

Cyril Huguenin

Gilbert Vonlanthen

Maire

Conseiller administratif

Conseiller administratif

M. Cornuz se joint aux remerciements et aux félicitations du Conseil administratif de la commune de Bernex pour remercier MM. Fabien Grognuz, Marcel Dumalle, Jean-Marc Solai et, sauf erreur, Olivier Morand, qui ont représenté la Commune lors de cette course. Un grand bravo à eux!

b) Adresse du Président du Conseil municipal à l'assemblée plénière à l'occasion de sa dernière séance de la présente législature

"Chers collègues,

Ce soir, si tout va bien, nous terminerons la dernière séance de la législature, et ce sera également pour moi la dernière séance que j'aurai l'honneur de présider.

Il semblerait qu'il soit de tradition de "marquer le coup", comme on dit, et de vous remettre à toutes et tous un petit présent. Mon choix s'est porté sur un petit livre que j'ai découvert lors du dernier Salon international du livre et de la presse. Eh oui! Malgré mon agenda de président et de jeune papa, j'ai quand même pu prendre le temps d'aller à Palexpo cette année, mais j'ai dû faire un choix entre le Salon du livre et le Salon de l'auto. Le choix n'a pas été trop difficile...

Ce livre que j'ai déposé à vos places avant le début de cette séance s'intitule "Fonce Alphonse". Vous pourrez en lire sans trop de difficultés les 65 pages illustrées par le dessinateur Mix & Remix, peut-être cet été entre deux baignades à la piscine des Vergers, ou sur les bords d'un plan d'eau plus lointain, puisque l'option de se prélasser sur les bords du lac des Vernes ne sera possible que dans quelques mois.

Si j'ai choisi ce livre, c'est parce que son contenu m'a paru intéressant pour vous comme pour vos proches. J'espère vivement qu'après cette lecture, vous pourrez mettre en application les idées et conseils qu'il contient, soit au sein de

ce Conseil pour celles et ceux qui se retrouveront à ces mêmes places pour la prochaine législature, mais également pour toutes et tous dans vos vies familiales et associatives.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour les messages de sympathie que vous m'avez adressés au cours de cette année de présidence, et vous souhaite une excellente soirée, constructive, respectueuse... et si possible rapide!

Merci pour votre attention."

c) Adresse du Président du Conseil municipal à Mme Monique Boget, maire sortante

"Chère Monique,

Et oui, ma prochaine communication s'adresse tout particulièrement à toi. Ce soir, nous entamons la ou les dernière(s) séance(s) où tu assistes en tant que Maire de notre commune à ce Conseil municipal.

Je ne vais pas rappeler le nombre d'années que tu as consacrées dans cet hémicycle à la vie communale, que ce soit en tant que conseillère municipale ou en tant que conseillère administrative. Tu connais le nombre d'années exact bien mieux que nous tous, et finalement le nombre importe peu.

Je tiens ici à te remercier pour cet engagement en faveur des communautés meyrinoises. Même si toutes et tous ici présents ne partagent pas forcément les mêmes visions politiques que toi, je pense pouvoir affirmer au nom de la plupart d'entre nous que ton travail a été d'une grande qualité et aussi très apprécié. Je suis également sûr que même si tes mandats se terminent, nous aurons encore l'occasion d'échanger sur des sujets politiques à l'avenir, autour d'un café sur la place des Cinq-Continents ou ailleurs.

Je ne te passerai pas plus longtemps la pommade, car comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises je crois, ce soir le temps nous est compté. Je terminerai donc en t'adressant un immense et vibrant MERCI, et je voulais accompagner ce message avec un présent plein de verdure et de couleurs, spécialement créé à ton attention par le personnel du CVH.

Bravo et merci à toi!"

[**M. Cornuz** présente un grand bouquet de fleurs à Mme Boget. S'ensuivent des applaudissements nourris.]

d) Déroulement de la présente séance plénière

M. Cornuz annonce que la séance pourra dépasser d'un quart d'heure le délai fixé à 23 heures si ce temps additionnel permet de clore l'ordre du jour. Dans le cas contraire, la séance de réserve prévue jeudi 21 mai sera maintenue. Il remercie d'avance les conseillers administratifs de maintenir leurs prises de position aussi courtes que possibles, et de déposer par écrit auprès du Bureau les éventuels amendements avant le début du point à l'ordre du jour concerné, et les questions avant 22h15.

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Séance du 21 avril 2015, question de M. Grognuz

Lampadaire défectueux – avenue de Mategnin

Le défaut a été communiqué aux Services industriels de Genève (SIG), qui ont procédé à la remise en état du lampadaire situé au 100, avenue de Mategnin, le 8 mai dernier. La réponse est brève mais le travail a été efficace.

Séance du 21 avril 2015, question de Mme Hayes

Entretien des revêtements bitumineux sur les trottoirs

L'obturation ponctuelle des trous dans les trottoirs au moyen d'un enrobé bitumineux posé à froid est assurée tout au long de l'année par le service de l'environnement pour sécuriser les passages réservés aux piétons et aux cyclistes. En revanche, lorsque des surfaces importantes sont à refaire complètement, le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie prend en charge ces travaux, dans le cadre de l'entretien des voies de circulation, financés au moyen d'une délibération ouverte à cet effet. Une analyse globale est en cours, dans l'objectif de maintenir la valeur de nos routes et trottoirs. Un programme d'entretien des routes et trottoirs sera présenté au Conseil municipal d'ici la fin de l'année.

Séance du 21 avril 2015, question de Mme Girardet

Panneau "Attention chevaux"

Suite à votre demande du 21 janvier 2015, les services techniques sont intervenus auprès de la direction générale des transports (DGT) afin de poser le panneau. Le technicien de la DGT a déterminé l'endroit actuel qui est conforme à la loi sur la circulation routière (LCR), cet emplacement étant situé au début de la rue où se trouve le manège.

Pour mémoire, les cavaliers sur leur monture, lorsqu'ils évoluent sur la chaussée, sont soumis aux mêmes règles que les automobilistes et cyclistes, et doivent respecter la LCR (art. 50.4 LCR). Ils ne sont donc pas prioritaires en sortie de la rue de la Campagne-Charnaux au croisement de l'avenue Vaudagne, raison pour laquelle ce panneau n'a pas été installé à cet endroit.

Mme Boget s'octroie ici l'autorisation de prendre la parole suite à l'intervention de **M. Cornuz** pour indiquer, sans gêne aucune, dit-elle, que cela fait à présent 20 ans qu'elle fréquente toutes les séances plénières du Conseil municipal, hormis lorsque quelques petits accidents sportifs l'ont retenue éloignée de l'hémicycle. Elle annonce que son message ici sera très bref:

"Une autorité politique d'une commune, en la personne des conseillers administratifs, n'est rien sans les conseillers municipaux. Les conseillers administratifs ne sont rien sans une administration extrêmement efficace, engagée, et présente sur l'ensemble du territoire meyrinois dans toutes ses activités. Un conseiller administratif n'est rien sans les électeurs, représentés ce soir par les personnes venues assister à la séance. C'est donc une reconnaissance immense que j'éprouve envers toutes les personnes présentes ici ce soir. Les 20 ans passés en lien avec le monde politique de la commune de Meyrin sont 20 années de très grand bonheur, pleines de satisfaction et de difficultés – mais on aime ce genre de situation! – et j'assure l'assemblée de croire en mes sincères sentiments à tout un chacun. Je me réjouis de ce dernier Conseil – dans la bonne humeur!"

[Applaudissements.]

* * *

Objets mis à l'ordre du jour du précédent Conseil municipal mais n'ayant pu être traités

3. Résolution n° 2015-06 présentée par Jean-François Girardet, au nom du MCG, Sasà Hayes, au nom de l'UDC, Robert Tillmann, au nom du PLR, demandant un renfort de personnel au service des aînés

M. Tillmann, résolutionnaire, rappelle la préoccupation exprimée lors des deux derniers examens annuels du budget sur le manque d'effectifs au service des aînés, ceci sans qu'un poste supplémentaire ait été créé pour ce service. Il rappelle aussi une pétition pendante demandant des locaux plus grands. Les résolutionnaires demandent un vote immédiat afin de permettre à l'administration d'évaluer et chiffrer les besoins en ressources humaines du service, et présenter au Conseil municipal une délibération à renvoyer en commission. Un renvoi en commission de la présente résolution n'est pas indiqué dans la mesure où les commissaires y manqueraient des éléments nécessaires à la prise de décision.

[Arrivée de Mme Kunz-Félix à 18h45.]

M. Girardet, résolutionnaire, approuve ce qu'a dit M. Tillmann, et demande de mettre en lien la demande du vote immédiat avec le rapport de la commission consultative des aînés établi par Mme Girardet, et dont il cite le dernier para-

graphe: "J'ajouterai que le service des aînés est victime d'une part de son succès, mais aussi du vieillissement de la population, deux faits qui augurent d'une augmentation de budget et de personnel à prévoir dès 2016." Pour cette raison également, les résolutions demandent un vote immédiat sur cet objet afin que le Conseil administratif présente dès la rentrée une délibération apportant les éléments nécessaires à la décision, et que le service puisse compter dès l'automne sur un collaborateur supplémentaire.

M. Cornuz prend note, et demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Cornuz ouvre le débat sur les deux possibilités à disposition, soit le renvoi en commission des aînés proposé par le Bureau, ou le vote immédiat.

M. Girardet recommande que le vote immédiat soit mis aux voix, puis le renvoi en commission des aînés le cas échéant.

M. Hernot dit comprendre, sans les partager, les arguments de M. Tillmann. Le groupe socialiste est d'avis que cette résolution doit être traitée conjointement avec la pétition forte de 600 signatures et déposée il y a plus de dix-huit mois, demandant un lieu plus grand pour le Jardin de l'amitié, qui, s'il y est fait suite, demandera en effet le recrutement de personnel supplémentaire. Le groupe socialiste propose donc un renvoi de la résolution en commission aînés et finances conjointe, où une délibération pourra être proposée.

Mme Tschudi-Spiropulo dit que c'est la première fois, dans cette législature, qu'un nouveau poste est proposé avant l'audition d'un service. Elle dit avoir besoin de clarification sur cet objet et se positionne donc en faveur d'un renvoi en commission.

[*M. Serrano rejoint la séance à 18h50.*]

M. Tillmann rappelle que depuis deux ans déjà les pétitionnaires font "des appels du pied" pour intégrer un tel poste dans le projet de budget, mais qu'à chaque fois d'autres postes ont été priorisés. Politiquement, les pétitionnaires préfèrent ce type de poste, qui leur apparaît nécessaire, à certains de ceux qui ont été avalisés. Vu le processus adopté suite à la séance de commission aînés, développement social et emploi & finances conjointe du 22 avril dernier, où un groupe de travail mixte Conseil municipal et administration a été formé pour formuler le "décide" d'une délibération à venir, M. Tillmann préfère laisser ce travail à l'administration, mieux armée pour délimiter les contours d'une délibération *ad hoc*, qui pourra en tout état de cause être amendée lors de son renvoi en commission.

M. Hulliger observe en effet qu'une délibération est habituellement présentée par le Conseil administratif dans le cadre de demandes de nouveaux postes, et que dans ce sens la présente démarche initiée par des groupes politiques est nouvelle. Il souligne aussi la difficulté de comprendre les tenants et aboutissants de certaines demandes de poste. Il admet que le renvoi en commission de la présente résolution pourrait être écarté afin que l'administration puisse présenter directement une délibération; en revanche, la demande de locaux plus grands pouvant entraîner un besoin encore accru en ressources humaines au service des

aînés pourrait demander une réflexion dans le cadre d'une commission. Il dit pencher personnellement vers la première option, qui équivaldrait à "court-circuiter" un renvoi en commission par le vote immédiat de la présente résolution. Il précise laisser une entière liberté de vote à sa collègue de parti.

M. Tremblet indique que le groupe PDC est partagé sur la façon de procéder. Il estime personnellement que cet objet aurait dû être traité le mois passé. Le temps manquant désormais pour en traiter de manière adéquate, et vu que le Conseil administratif se penchera très prochainement sur le budget 2016, le groupe pense qu'il est préférable que le Conseil administratif réfléchisse à un éventuel poste additionnel au service des aînés afin de décider de son inscription au budget pour examen ultérieur. Le groupe PDC se positionnera donc plutôt en faveur d'un renvoi en commission, qui permettra aussi de traiter la demande de locaux plus grand par le service des aînés ainsi que le rapport de la déléguée à la commission consultative des aînés.

M. Girardet estime que l'on économiserait du temps, de l'énergie et des jetons de présence en votant immédiatement ce soir cette résolution, ce qui aurait l'heur aussi de permettre au Conseil administratif de proposer une délibération *ad hoc* que le Conseil municipal pourrait discuter ensuite.

M. Tschudi pense qu'indépendamment de la décision prise ce soir, le processus sera pratiquement identique. Le service des aînés demandera sans doute un renforcement de ses effectifs dans le cadre du processus budgétaire, que le Conseil administratif sera amené à évaluer en regard aussi d'autres demandes et des projections fiscales. Il appartient en revanche au Conseil municipal de donner un signal fort ce soir en soutien à cette demande à venir. Par ailleurs, il semble que le dossier d'un local plus grand et de son animation est en bonne voie d'avancement. Il rappelle aussi que le Conseil municipal avait demandé à l'administration d'étayer les demandes de nouveaux postes en commission avant de les présenter au vote, et dans cette optique, la présente demande s'inscrit dans le processus budgétaire qui s'élabore durant l'été. La différence entre les deux procédures à choix repose dans le délai de recrutement d'un éventuel collaborateur supplémentaire, soit à l'automne 2015 ou au début 2016.

M. Devaud adhère pleinement aux propos de M. Tschudi, et souligne à l'attention de M. Tillmann que la recherche de locaux n'a pas été mise "aux oubliettes". Malgré la complexité de ce dossier en regard du manque de locaux disponibles, une proposition devrait pouvoir être présentée à l'automne. Il adhère aussi au point de vue que la demande d'un poste supplémentaire au service des aînés s'inscrit dans le processus budgétaire déjà engagé, et ne voit pas "l'absolue nécessité" d'avancer un recrutement éventuel à l'automne déjà.

Personne ne demandant plus la parole, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat**, qui est refusé par 15 non, 14 oui et 1 abstention.

M. Cornuz annonce que le Bureau propose un renvoi en commission des aînés. Il ouvre le débat sur cette proposition.

M. Hernot rappelle qu'il avait proposé un renvoi en commission finances et aînés conjointe.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** procède au vote du **renvoi de la résolution n° 2015-06 en commission finances et aînés conjointe**, une proposition qui est acceptée par 29 oui et 1 non.

* * *

4. Rapport de la déléguée à la commission consultative des aînés (Mme Girardet, MCG)

Rapport de Mme Girardet pour la période de mars 2014 à avril 2015:

"C'est toujours avec motivation que je participe aux séances de bureau qui ont lieu quatre fois par année en présence du conseiller administratif délégué et de la responsable du service des aînés.

Ce bureau est également composé de bénévoles et de représentants du Club des aînés, qui proposent des activités complémentaires qu'ils seraient en mesure d'organiser et d'accompagner.

Au cours de ces réunions, nous sommes informés de l'évolution du service, de ses besoins, du bilan des prestations destinées aux retraités de la Commune toujours plus nombreux et des projets en cours. Nous faisons également part des questions ou demandes qui nous ont été faites.

La population des personnes âgées à Meyrin n'est pas homogène; elle se classifie selon des paramètres tels que l'âge, la fragilité, la dépendance, l'état de santé, l'habitat et le réseau relationnel, autant de facteurs qui influent directement sur l'état de santé.

Le vieillissement démographique constitue aujourd'hui le plus grand défi politique, économique et social; il se manifeste à un rythme élevé par le recul de la fécondité de la jeune génération, l'augmentation du nombre de personnes dépassant les 65 ans et l'allongement de la durée de vie.

Au 31 décembre 2014, la Commune compte 3'916 personnes en âge AVS (65 ans) ce qui représente près de 20% de la population meyrinoise sur 22'075 habitants.

A Meyrin, sur les 3'916 personnes de plus de 65 ans, 926 ont plus de 85 ans.

Il est désormais admis que le "bien vieillir" dépend de toute une série de facteurs, et la Commune, au travers du service des aînés et en collaboration avec certaines associations, déploie diverses manières d'améliorer la qualité de vie des plus âgés. Les facteurs du bien vieillir sont, notamment, un engagement dans des activités permettant le maintien des liens sociaux, une offre en services sociaux et sanitaires, un environnement physique et social favorable, un logement adéquat pour assurer un bon un cadre de vie, qui retardera ainsi l'entrée en institution. Il faut savoir que les seniors d'aujourd'hui et de demain ne se cantonnent pas dans un rôle de simples bénéficiaires de prestations. Ils désirent être reconnus en tant qu'acteurs aussi bien au niveau de la société que dans leur entourage immédiat: ils souhaitent être des partenaires actifs qui participent à la formulation et à la

mise en œuvre des projets et des politiques les concernant; ils aimeraient se rendre utiles pour l'ensemble de la communauté.

Dans l'optique de maintenir les liens sociaux, l'organisation de visites de musées, d'expositions, d'entreprises locales, d'institutions cantonales ou internationales entre autres et de sorties pédestres à la découverte du canton et des environs sont proposées. Ces sorties remportent un vif succès et sont réparties tout au long de l'année selon un calendrier spécifique. Suivant le lieu, si le déplacement est compliqué avec les transports publics, le service met alors à disposition un petit bus, et un émolument de CHF 5.- est demandé à chaque inscription.

La fréquentation des activités organisées par le service est passée de 22'489 participants en 2013 à 24'115 participants en 2014, en conséquence de quoi certaines activités doivent être répétées trois ou quatre fois, ou des inscriptions doivent être refusées.

La liste des activités se compose des cours de gym, des randonnées, des repas du Club de Midi, du thé dansant, d'une trentaine de visites selon énumération ci-dessous, du Noël des aînés, d'un voyage en bord de mer et d'un séjour à Gstaad.

Citons aussi le Jardin de l'amitié, qui fonctionne toute l'année, dimanche et jours fériés inclus, avec six ans d'activités et une fréquentation d'environ 8'000 participants aux ateliers divers, jeux de sociétés, petits déjeuners, une demande qui va croissant... A méditer pour un deuxième local sur Meyrin-Village!!! Toutes ces activités sont animées par des bénévoles heureux de faire partager un peu de leur savoir et de leur temps. Ce lieu devenant exigu, sur deux niveaux compliquant ainsi l'accès pour les personnes à mobilité réduite, ne répond plus aux critères pour lesquels il a été créé. Une pétition dans ce sens a été présentée, en son temps, au Conseil municipal.

La commission consultative des aînés est ouverte à tous les aînés de la Commune. Elle permet des échanges de vues avec l'administration et les autorités communales par le biais du bureau qui prévoit les thèmes des quatre séances publiques annuelles qui se déroulent en principe au Forum.

Au cours de cette période nous avons entendu les conférences suivantes:

13.03.2014	"Quel logement pour les aînés à Meyrin?"
12.06.2014	"Quel temps fera-t-il demain?"
24.09.2014	"Il était une fois la cité"
27.11.2014	"Visages d'une ville durable"

Vu les films suivants:

26.03.2014	"Le petit Lord Fauntleroy"
21.05.2014	"Et si on vivait tous ensemble?"
15.10.2014	"Azzurro"

Les visites suivantes ont remporté un vif succès:

17.03.2014	MUSEE MOTOSACOCHE
18.03.2014	MARBRERIE LARDI
31.03 et 07.04.2014	IMPRIMERIE GUTENBERG
14.04.2014	MINI GOLF MAISONNEX

15/29.04 et 20.05.2014	CHEVRERIE CARTIGNY
12/16.05.2014	JET D'EAU
22.05 et 17.06.2014	VERDONNET-BOUCHET
24.05.2014	JOURNEE GENERATION VELO
27.05.2014	BARRAGE DU SEUJET
18.06.2014	DESCENTE DU RHONE
19.06.2014	ABRIS PC
20.06.2014	FETE DE L'EAU
23/27/30.06.2014	GRAND THEATRE
24/25.06.02014	BONDELLES
28.06/20.09.2014	TORCHERES
16/23.07.2014	TROPENHAUS
19.08.2014	PAPILIORAMA
26.08.2014	MUSEE DU LEMAN
16.09.2014	PALAIS FEDERAL
17.09.2014	GRANGES-MALVAL
22.09.2014	DOMAINE DES BOSSONS
23.09.2014	SCIERIE BOURQUIN
26.09.2014	VISITE DENDROLOGIQUE
06.10.2014	BRASSERIE DES MURAILLES
16.10.2014	DISTILLERIE SACONNEX-D'ARVE
30/31.10 et 03.11.2014	SOUFFLERIE DU PONT-BUTIN
04/11.11.2014	ARCHIVES DE L'ETAT
10.11.2014	AUTOMNALES
19/26.11.2014	BIEN MANGER A PETIT PRIX
20/25.11.2014	MAISON TAVEL
27/28.11.2014	COURONNES DE L'AVENT
09/11.12.2014	MUSEE RATH - EXPO COURBET
13.01.2015	CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU DIABETE
20.01.2015	LES ENTRAILLES DU MUSEE DE L'ARIANA
22.01 et 26.02.2015	FONDUE DANS UNE YOURTE AU GRAND- SACONNEX
28/29.01.2015	ATELIER DE SELLERIE
05.02.2015	SITE ARCHEOLOGIQUE DE LA CATHEDRALE ST-PIERRE
27.03.2015	DEMONSTRATION MARECHALERIE MANEGE MEYRIN

En complément de ces prestations conviviales et récréatives, le service assure également un volet social, économique et financier par l'accueil régulier de personnes qui sollicitent une aide administrative, un suivi budgétaire ou encore l'analyse de leur dossier en vue d'une demande d'aide financière.

Pour conclure, nous noterons que le budget n'a que peu évolué de 2014 à 2015, et que le service assure sa mission grâce au travail de bénévoles, aînés inclus, à

des activités désormais payantes, et à des partenaires offrant des prestations gratuites.

Je tiens à souligner l'importance qu'a le bénévolat dans toute la diversité des prestations offertes par le service des aînés. En effet, sans le nombre élevé de bénévoles qui donnent de leur temps, y compris au bureau, pour permettre la mise en œuvre et le bon déroulement de toutes ces activités, les aînés de Meyrin ne seraient pas si "gâtés".

Le service des aînés emploie, en sus de la responsable de service Mme Luzzatto, trois personnes, soit M. Alvarez responsable entre autres tâches du local des aînés, Mme Destraz Blanc et, depuis juin 2013, Mme Bühler qui assure notamment les tâches de secrétariat. L'équipe travaille de manière très flexible et l'entraide y est significative. Maintes activités sont déployées pour remplir la mission du service, qui est d'éviter l'isolement des personnes âgées et leur assurer un vieillissement optimal avec une autonomie la plus longue possible. Les activités contribuent à créer du lien entre les personnes âgées et avec les collaborateurs du service.

Pour terminer j'ajouterai que le service des aînés est victime d'une part de son succès, mais aussi du vieillissement de la population, deux faits qui augurent d'une augmentation de budget et de personnel à prévoir dès 2016."

M. Cornuz demande si quelqu'un souhaite poser une question ou exprimer une remarque sur ce rapport, ce qui n'est pas le cas. Il remercie donc Mme Girardet pour son rapport, dont il est pris acte.

* * *

Nouveaux objets

5. Délibération n° 2015-17 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2014 de la Fondation Nouveau Meyrin

M. Tschudi rappelle en préambule que tous les groupes politiques sont représentés au Conseil de fondation de la Fondation Nouveau Meyrin (FNM). Les comptes présentés par la fiduciaire ont été étudiés avec attention et approuvés à l'unanimité, et que le rapport de gestion a également été présenté par le Bureau de la Fondation.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** ouvre les débats sur le vote immédiat proposé par le Bureau du Conseil municipal.

M. Dumalle voudrait exprimer sa satisfaction de représenter le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin au sein du Conseil de fondation, qui doit encore effectuer un grand travail en lien à son projet au quartier des Vergers. Il ajoute qu'il briguera un nouveau mandat au sein du Conseil de fondation.

La parole n'étant plus demandée, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 29 oui et 1 abstention.

M. Cornuz ouvre les débats sur la délibération.

M. Girardet dit ne pas vouloir s'opposer au rapport de gestion puisqu'il est également délégué au Conseil de fondation, mais exprime toutefois son regret que le MCG, second parti de la Commune, n'ait pas de représentant nommé au Bureau du Conseil de fondation, composé de représentants de tous les partis présents au Conseil municipal, et parfois même par deux personnes, comme c'est le cas pour le PDC. Il en appelle donc à une meilleure répartition des représentants de partis au sein du Conseil de fondation.

Par ailleurs, il voudrait faire remarquer que le rapport signale au sujet du projet de crèche dans le bâtiment B13 des Vergers, qu'*"au moment de construire, il existait déjà une autorisation de construire, entrée en force, qui ne tient pas compte du projet de la crèche. Ceci implique d'adapter le dossier en tenant compte de la nouvelle programmation des types de logements et de la crèche. Une demande d'autorisation complémentaire est dès lors nécessaire"*. La question étant déjà posée au Conseil municipal, M. Girardet la repose au Conseil administratif en lui signalant que le Conseil municipal a voté la délibération n° 2013-15a relative à l'acquisition pour CHF 4'480'000.- d'une surface de 790 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment B13 pour une crèche aménagée "clé en main". Le vote à majorité qualifiée de 15 voix, avait été assez partagé à 17 oui et 11 non, et les partis s'étant opposés à cette délibération sont le PDC, le MCG et l'UDC. Dans tous les arguments en faveur de l'acquisition, deux éléments sont ressortis, soit la collaboration avec la Fondation Carfagni et la livraison de la crèche en 2016.

Or, il appert que plusieurs éléments de ce dossier ont changé, dont la reprise du bâtiment par la FNM. Il souhaite donc que le Conseil administratif indique ses intentions par rapport à la délibération n° 2013-15a, soit une vente de la surface à la FNM ou l'octroi d'un droit de superficie de cette crèche de 45 places en rez.

Il souhaiterait aussi être informé des intentions quant au bâtiment B14, également mentionné dans le rapport pour un achat "clé en main" sous les conditions d'approbation des plans et d'approbation du plan financier, et celle que l'autorisation de construire soit dûment entrée en force, tout recours ayant été écarté.

Il demande donc si le conseiller administratif, actuel président de la FNM, n'est pas en train de contourner la loi en évitant les obligations découlant de l'Accord intercantonal sur les marchés publics par l'achat clé en main de la surface évoquée du bâtiment B13.

M. Tschudi répond qu'un seul membre du Conseil de fondation de la FNM représente le PDC, mais qu'en effet deux membres du groupe PDC siègent dans le groupe de travail "Vergers", dont la participation dépend avant tout de la disponibilité des membres pour ce travail chronophage. La composition de ce groupe n'a pas été guidée par la répartition politique, les décisions étant de toutes façons prises par le Conseil de fondation. Le travail est fait dans les règles.

S'agissant de la crèche, le Conseil administratif suivra la délibération en acquérant la crèche clé en main, non pas au propriétaire de l'époque qui souhaitait vendre la surface en rez à la commune de Meyrin et les étages à la Fondation Carfagni, qui s'est depuis lors retirée du projet, mais à la FNM, qui a acheté l'immeuble.

Si une autorisation est déjà en force, c'est parce que le propriétaire de l'époque, pour faire progresser rapidement son dossier, avait précocement déposé une requête en autorisation de construire, ceci avant même que le Conseil municipal décide de l'acquisition de la crèche. M. Tschudi fait remarquer que les autorisations de construire complémentaires s'obtiennent beaucoup plus facilement que les premières demandes.

Finalement, la Commune prévoit aussi d'acquérir le bâtiment A13, et non B14 comme évoqué par M. Girardet, également "clé en main", ceci étant possible en ne participant pas au choix des architectes. Il n'y a donc pas de "contournement de l'AIMP" à craindre dans ce dossier, ce qu'un conseil juridique a d'ailleurs confirmé.

Mme Boget ajoute que la position du service de la petite enfance demeure la même depuis le début du projet en collaboration avec la Fondation Carfagni, et souligne que la crèche proposera en réalité 50 places, dans l'optique de servir au mieux les intérêts de la population meyrinoise. La planification et l'organisation spatiale des lieux est déjà en cours au sein des services, les délais étant calqués sur ceux de la construction du bâtiment.

M. Girardet se rappelle que l'acquisition de la crèche "clé en main" visait précisément à dégager les services communaux de l'élaboration du programme de la crèche. Il demande une précision à ce sujet.

Mme Boget répond que la Commune n'est pas l'acteur de la construction; néanmoins, les contraintes légales sont telles dans la construction de crèches qu'il apparaît pertinent d'impliquer la cheffe du service de la petite enfance, qui bénéficie d'une expérience dans l'accompagnement de réalisation de trois crèches, dont l'une est en cours de construction. Le dossier sera aussi supervisé par les services de l'Etat, auxquels revient la dernière responsabilité de la bienfaisance des institutions de ce type, et qui s'assureront du respect des normes en la matière.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet au vote **la délibération n° 2015-17**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2014 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2015,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2014 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

6. **Délibération n° 2015-18 relative au projet de plan localisé de quartier (PLQ) n° 29'974-540-526 – chemin Jacques-Philibert-De-Sauvage / route de Meyrin / chemin de l'Etang**

M. Tschudi rappelle que cette délibération vise le vote d'un plan localisé de quartier (PLQ) pour le quartier de l'Etang, grand projet de construction de logements et de création d'emplois essentiellement sis sur territoire verniolan. La part concernant la Commune de Meyrin est la boucle routière reliant les chemins du Ruisseau et de l'Etang, et qui permettra aux véhicules venant du quartier de l'Etang de rejoindre la route de Meyrin en direction de Meyrin. Le Conseil administratif et le Bureau à sa suite proposent un renvoi en commission afin de prendre connaissance des oppositions et remarques formulées dans le cadre de l'enquête publique désormais fermée sur le PLQ.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** ouvre les débats sur le renvoi en commission urbanisme et mobilité proposé par le Bureau.

M. Girardet demande que les remarques exprimées lors de l'enquête publique soient communiquées en effet aux commissaires afin que le débat puisse avoir lieu sur le PLQ, et en particulier sur le projet d'hôtel de dix-sept étages prévu sur territoire meyrinois, qui rencontre une certaine réaction de la part de Cointrinois.

M. Tschudi fait remarquer que le PLQ relatif à l'hôtel évoqué juxta en effet, mais est distinct de, celui de la boucle routière visée par la présente délibération. Les oppositions déclarées, qui ne concernent pas la boucle routière mais plutôt le développement du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, seront traitées devant les tribunaux ou en conciliation. Il n'empêche, il est intéressant pour les commissaires de prendre connaissance des oppositions déclarées au PLQ lié à la boucle routière, ainsi que les réponses apportées par le Canton, dont les représentants seront invités par la commission.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Cornuz** soumet au vote le **renvoi de la délibération n° 2015-18 en commission urbanisme et mobilité**.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

* * *

7. Délibération n° 2015-19 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 78'000.- destiné au renouvellement du système de vidéosurveillance existant dans les centres sportifs et la mise en place du prélèvement des numéraires par un prestataire externe. Rapport de la commission de sécurité (M. Iswala, S)

M. Cornuz indique que cette délibération n'a pas encore été présentée au Conseil municipal réuni en plénière, raison pour laquelle le conseiller administratif en charge de la sécurité s'exprimera avant que l'assemblée ne se prononce sur l'entrée en matière.

M. Tschudi dit ne pas vouloir s'exprimer longuement puisque cette délibération fait suite à un long travail en commission et se présente donc en quelque sorte comme un retour de commission, et qu'un rapport a été préparé. Il signale que cette délibération conduit au retrait d'une délibération plus ancienne, et en remplace une précédente renvoyée en commission. Il est donc utile de prendre connaissance ici des travaux effectués en commission de sécurité.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière sur cet objet, et personne ne désirant s'exprimer sur le vote immédiat proposé par le Bureau, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

La parole est cédée au rapporteur.

M. Iswala donne lecture du rapport des séances de commission de sécurité dédiées à la problématique de la vidéosurveillance, dont il signale qu'elle avait été soulevée en 2008 déjà:

"M. Frauchiger, président, ouvre, le 18 janvier 2015, la séance après les salutations d'usage. M. Marti donne un aperçu historique à titre de rappel. En novembre 2008, des inconnus brisent les panneaux de verre de la patinoire couverte du centre sportif de Meyrin en construction. Le coût de cet acte de vandalisme dépasse CHF 170'000.-. Suite à cet événement, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal, dans sa séance du 6 octobre 2009, accepte d'installer une vidéosurveillance à l'extérieur de la patinoire couverte de Meyrin. Dans la même année, la motion n° 2009-07 est acceptée par le Conseil municipal, qui demande d'inventorier les sites et bâtiments publics ayant déjà subi des actes de vandalisme, ainsi que ceux qui sont susceptibles de faire l'objet de tels actes. Elle est traitée par la commission de sécurité du 25 mars 2010. La commission détermine les sites d'implantation suivants: aux abords des écoles de Meyrin-Village, de Bellavista II et de Monthoux, ainsi qu'aux abords des bâtiments de Forum, de l'Undertown et de la Ferme de la Golette.

Le Conseil municipal dans sa séance du 14 septembre 2010, vote et accepte, un crédit d'étude de CHF 19'000.- pour la mise en place de systèmes de vidéosurveillance sur différents sites de bâtiments communaux. Le 5 mai 2011, le bureau Zanetti Ingénieurs-Conseil rend ses conclusions d'étude technique pour la vidéosurveillance des sites concernés.

En 2013, la délibération n° 2013-02 ouvre un crédit de CHF 435'000.-. Dans la même année, la commission de sécurité s'est réunie à trois reprises, soit les 14 mars, 6 juin et 20 novembre 2013. Je vous renvoie aux procès-verbaux de ces

trois commissions pour les détails. Brièvement, les commissaires sont très partagés sur la nécessité d'étendre la vidéosurveillance sur le territoire communal. En effet, selon le récent constat, les délits sur les sites visés par la délibération ont fortement baissé, suite notamment à une modification de la mission des agents de la police municipale. Certains commissaires pensent que la délibération n° 2013-02 n'a plus sa raison d'être. Toutefois, le débat politique peut reprendre après le retour d'expérience sur vidéosurveillance dynamique mise en place dans le quartier des Pâquis par le Département de la sécurité et de l'économie. M. Tschudi, dans son intervention, fait l'observation suivante: aujourd'hui, les nuisances évoquées plus haut ont disparu, se sont déplacées ou se sont atténuées suite au renforcement des effectifs de la police municipale. Dans ce contexte, la vidéosurveillance apparaît comme une réponse moins adéquate que la police, qui peut se déplacer pour assurer le contrôle de nouveaux "points de contact". Aussi suite à l'intervention de M. Hirschy et à l'analyse statistique des délits qui révélaient leur concentration dans les vestiaires des centres sportifs, la commission de sécurité donne un nouveau mandat à l'administration pour revoir les systèmes de vidéosurveillance en place. Dès lors, l'administration confie un mandat d'analyse de sûreté et optimisation du concept vidéo à Protectas Conseil&Ingénierie. Une étude assez approfondie et une offre sont remises à l'administration. Le rapport de son audit à la commission du 28 janvier 2015, fait ressortir cinq principaux risques qui sont les suivants: le vol dans les casiers des pratiquants, les déprédations/incivilités, la fraude d'entrée, les noyades accidentelles lorsque le site est fermé et l'agression de collaborateurs à l'occasion des manipulations des caisses. Enfin, selon encore cet audit, le dispositif actuel ne correspond plus aux exigences de la LIPAD ni à celles du Service de surveillance des communes. L'objectif visé est donc de "dissuader, protéger, et élucider". Pour atteindre l'objectif visé dans les différents sites, Protectas propose l'équipement de 28 caméras. L'évaluation des coûts, autant pour la location de service qu'en rééquipement techniques, apparaît assez élevée pour les commissaires. Ils demandent que l'administration leur présente une autre proposition moins onéreuse en lien avec l'objectif visé de "dissuader, protéger, et élucider".

Une autre solution moins onéreuse selon l'administration serait de limiter l'intervention à une simple mise en conformité des équipements actuels aux exigences légales. Comme l'administration attend une prise de position par rapport à la délibération n° 2013-02 et une décision sur la suite du mandat donné à l'administration dans ce dossier, le Président soumet au préavis de la commission le maintien de la délibération n° 2013-02. Celui-ci est refusé à l'unanimité moins une abstention.

Le 25 février 2015, la commission se réunit de nouveau. M. Marti est invité à présenter un nouveau projet de délibération chiffré. Il propose deux alternatives à la commission. La première proposition est celle de la sous-traitance de la vidéosurveillance par Protectas, qui couvrirait la piscine de Livron, le centre sportif des Vergers, le boulodrome et inclurait le service d'escorte virtuelle et le remplacement du câblage. Le coût pour l'ensemble des sites traités s'élève à CHF 223'200.- pour 48 mois. Il faut ajouter le coût unique du câblage de CHF 50'000.-, le coût de l'escorte virtuelle estimé à CHF 10'500.-/an et celui de la levée des caisses, d'environ CHF 3'500.-/an. La seconde consiste à une simple mise en conformité des équipements actuels aux exigences légales. Donc rénover le système actuel en le rendant conforme à la LIPAD, tout en gardant la même technologie. Il y aura aussi

l'externalisation de la prise en charge de l'argent physique. Pour tous les détails, je vous recommande de voir le procès-verbal du 25 février 2015. Le coût total s'élève à CHF 78'000.-. La durée du matériel est de six à huit ans. Après la présentation détaillée des avantages et inconvénients de ces deux propositions, le Président ouvre un temps de remarques et questions. Que perd-on en optant pour la technologie analogique plutôt que numérique? Qu'implique le suivi technique prévu à l'interne dans la proposition II et n'y aurait-il pas de réduction des prestations par rapport à la proposition I, demande un commissaire? La définition de l'image est meilleure avec la technologie numérique qu'analogique, répond M. Marti. S'agissant du suivi technique dans la proposition II, rien ne change, il reviendra entièrement aux services communaux, comme c'est le cas aujourd'hui, répond M. Genequand. En ce qui concerne la qualité des prestations de la proposition II, elle est suffisante pour le but recherché et cette solution prend en compte les finances communales actuelles qui poussent à l'économie. Dans la proposition II, les prestations à la population ne seront pas réduites. Si l'on considère que des réparations dues aux actes de vandalisme coûteraient probablement moins que l'investissement nécessaire pour les éviter, l'investissement en vaut-il la chandelle, se demande un commissaire? M. Genequand lui répond par l'affirmative. En effet, depuis l'installation de caméras en 2005-2006, le nombre des vols à la piscine étaient inexistant, puis peu nombreux de 2011 à 2012, mais ont explosé en 2013 parce que les caméras actuelles sont en bout de course et ne permettent pas de voir ce qui se passe. Enfin, le Forum genevois de la sécurité recommande d'installer la vidéosurveillance là où les délits sont commis comme, à Meyrin, aux centres sportifs, rappelle M. Marti. La qualité des caméras aux centres sportifs, avec le temps, a baissé de façon à ne plus permettre la reconnaissance faciale. Hormis les cambriolages, tous les autres domaines de la sécurité connaissent une amélioration de la situation. Plusieurs commissaires sont favorables à la proposition II. Pour eux la technologie analogique leur est largement suffisante en fonction des objectifs visés. La proposition II est adéquate, moins chère et adaptée à la configuration des actes concernés. Elle répond aux besoins identifiés par un coût raisonnable en regard des valeurs que l'on cherche à protéger. Malgré cette tendance majoritaire, quelques commissaires sont plutôt favorables à la proposition I, beaucoup plus adaptée à la technologie actuelle. Ils qualifient la technologie analogique de dépassée, alors qu'elle induit des coûts presque similaires à la numérique. Ils plaident en revanche pour le recours à la technologie numérique même pour la proposition II. A l'heure de la fibre optique partout présente dans la Commune, l'option numérique devrait être privilégiée, favorisée, quand on vise un investissement à long terme. Le temps de la séance étant écoulé, le Président soumet au vote de la commission la proposition I, soit la sous-traitance de l'intégralité de la vidéosurveillance par un prestataire externe, qui est refusée à 12 non et 2 abstentions. La proposition II, soit le renouvellement du matériel existant, le prélèvement des numéraires par un tiers et un appui administratif, est acceptée à 13 oui et 1 abstention.

Le Président lève la séance à 20h.

Je vous remercie."

M. Cornuz remercie M. Iswala de son rapport et ouvre les débats sur la délibération.

M. Amato remercie M. Iswala pour ce rapport plus que complet, quoique succinct étant donné le nombre de séances dédiées à cet objet. Il donne ensuite lecture de la position des Verts:

"D'abord longtemps opposés à la vidéosurveillance, les Verts de Meyrin-Cointrin ont changé d'avis suite à la nouvelle proposition du service de la sécurité élaborée conjointement avec le service des sports. En effet, grâce à un très bon travail de l'administration et un très bon travail en commission, nous sommes passés d'un projet n'ayant pas de but clairement défini à un projet visant à améliorer le système existant et surtout à sécuriser les employés communaux lors de leur travail. La délibération que nous voterons ce soir est le fruit de quatre années de longs et durs travaux, durant lesquelles une analyse précise des besoins a eu lieu, l'avis d'experts a été sollicité, d'autres expériences en matière de vidéo-surveillance ont été étudiées, et les propositions faites furent longtemps discutées et affinées avant d'en arriver à la proposition qui fait l'objet de l'actuelle délibération qui fut préavisée en commission à l'unanimité, ou presque! C'est donc un projet réfléchi et très utile que les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront ce soir, et nous espérons que tous feront de même."

M. Serrano exprime la position du groupe PLR:

"Le serpent de mer de la vidéosurveillance trouve provisoirement son épilogue. Il est incontestable que ce sujet dure depuis 2008 avec le dépôt de la motion Haldemann, assis derrière moi dans le public. Cela fait bien sept ans et deux législatures que le Conseil municipal tente de trouver une solution à la thématique liée à la protection des bâtiments communaux.

Sans refaire tout le débat, la vidéosurveillance peut être répartie sur deux axes, nous les appellerons "actifs" et "passifs". Dans le cadre du système actif, un humain se trouve derrière la caméra et peut ainsi engager et superviser l'engagement de moyens terrestres. Ce système vaut la peine d'être installé dans une grande ville comme Londres et Paris, pas forcément sur le territoire de notre belle commune. De son côté, la posture passive consiste uniquement à disposer d'enregistrements dans l'optique d'un dépôt de plainte et en tout cas dans une démarche réactive. A notre avis, la meilleure solution en capacité est de faire se rejoindre les droites de coûts et d'efficacité.

A l'époque, les actes de vandalisme crasses étaient monnaie courante. Depuis lors, ce type d'incivilité a été très fortement réduit par un haut niveau de réactivité et l'élimination rapide de ces méfaits urbains. Les graffitis et autres actes de vandalisme ne restent pas longtemps sur les bâtiments communaux et c'est un succès en soi! Ainsi, nous nous trouvons à débattre d'une thématique qui n'a plus cours pour le moment. La "menace" a donc disparu pour le moment, mais il nous faudra rester très vigilants à ce sujet car la nature a horreur du vide.

En ce qui concerne le contenu de la présente délibération, le PLR n'est pas entièrement satisfait par son contenu. En effet, nous déplorons le manque d'anticipation du Conseil administratif dans le choix des technologies. En effet, nous remplaçons une technique analogique par une technologie analogique. Nous aurions eu tout loisir de passer maintenant de l'analogique au numérique pour des coûts raisonnables. Nous aurions eu tout à y gagner, mais nous demeurons frieux. Même notre bonne vieille télévision ne recevra bientôt plus les signaux analogiques!

Le PLR soutiendra cette délibération mais restera très vigilant et ne manquera pas de revenir sur ce dossier si la situation devait l'exiger."

Mme Schweizer lit la position du groupe UDC:

"Notre groupe était l'un des initiateurs de l'installation de caméras de vidéosurveillance dans les endroits sensibles de la Commune. La commission de sécurité a décrété qu'il n'y a plus d'endroits particulièrement sensibles, hormis les installations sportives, et une somme de CHF 78'000.- est demandée pour mettre les choses aux normes. Nous sommes favorables à cette résolution, tout en regrettant qu'on ait balayé toute autre réflexion utile concernant les préaux des écoles, où une surveillance accrue serait bien nécessaire."

M. Hernot donne à son tour lecture de la position du groupe, les socialistes:

"Cela a déjà été dit, mais depuis que le projet d'installer des caméras de surveillance à Meyrin a vu le jour, la situation a beaucoup évolué. Premier élément, le dernier rapport sur les infractions commises montre que le travail de proximité de la police municipale a porté ses fruits et que les délits les plus nombreux sont commis dans le cadre des installations sportives. C'est donc là qu'il faut mettre en place une prévention efficace. Deuxième élément, et ce n'est pas le moindre, la nécessité de bien gérer les finances de Meyrin: fini le temps des bonis de plusieurs millions. Il nous faut donc, comme le réclament plusieurs groupes dans cette assemblée, mieux contrôler nos dépenses."

La délibération qui nous est proposée ce soir répond à ces deux objectifs, et le groupe socialiste votera cette délibération."

M. Hamann partage brièvement la position du groupe PDC, qui votera favorablement cette délibération pour la raison qu'elle vise surtout une mise à niveau légale de la vidéosurveillance meyrinoise.

M. Frauchiger résume également la position du groupe MCG, qui votera favorablement la délibération. Il ne lui apparaît en effet pas judicieux d'investir des centaines de milliers de francs dans une vidéosurveillance qui impliquerait du personnel supplémentaire et une surcharge de coûts pour la Commune.

M. Cornuz dit avoir presque oublié M. Hulliger, dont le groupe n'a pas encore tout à fait quitté l'hémicycle. [*Rires de l'assemblée.*] **M. Hulliger** dit apprécier le mot de M. Cornuz.

M. Hulliger croit qu'il faut savoir raison garder, que la Commune, même avec ses 20'000 habitants, reste un lieu intime, et que les déprédations constatées ayant nettement diminué, il est impensable de dépenser les sommes évoquées. La délibération proposée répond aux attentes et à la demande du Conseil municipal. Le groupe AGTCM acceptera donc ce projet de délibération.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Cornuz** soumet aux voix **la délibération n° 2015-19**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 78'000.- destiné au renouvellement du système de vidéosurveillance existant dans les centres sportifs et la mise en place du prélèvement des numéraires par un prestataire externe

Vu l'article 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD – A 2 08);

Vu l'ampleur et le coût des incivilités commises sur les bâtiments communaux;

Vu la motion n° 2008-06 relative à la lutte contre le vandalisme et les déprédations de plus en plus graves contre les installations et les bâtiments tant communaux et publics, présentée par M. F. Haldemann au nom du groupe radical, approuvée par le Conseil municipal le 9 décembre 2008;

Vu la motion n° 2009-07 relative à la mise en place de systèmes de vidéo-surveillance en différents lieux de la Commune, acceptée par le Conseil municipal le 6 octobre 2009;

Vu le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéo-surveillance de la commune de Meyrin, approuvé le 6 octobre 2009 par le Conseil municipal;

Vu la délibération n° 2010-33 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 19'000.- destiné à financer la mise en place de vidéo-surveillance sur les sites de bâtiments communaux exposés aux actes de vandalisme, aux vols et aux déprédations, approuvée le 14 septembre 2010;

Vu la délibération n° 2013-02 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 435'000.- destiné à l'installation d'un système de vidéosurveillance sur les sites des bâtiments communaux, aux abords des écoles de Meyrin-village, de Bellavista II et de Monthoux, ainsi qu'aux abords des bâtiments de Forum, de l'Undertown et de la Ferme de la Golette;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 mai 2015,

D E C I D E

PAR 29 OUI ET 1 NON

1. d'annuler la délibération n° 2013-02 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 435'000.- destiné à l'installation d'un système de vidéosurveillance sur les sites des bâtiments communaux, aux abords des écoles de Meyrin-village, de Bellavista II et de Monthoux, ainsi qu'aux abords des bâtiments de Forum, de l'Undertown et de la Ferme de la Golette,
2. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2015 de **CHF 78'000.-** destiné au renouvellement du système de vidéosurveillance existant dans les centres sportifs et la mise en place du prélèvement des numéraires par un prestataire externe,
3. de comptabiliser ce crédit de CHF 78'000.- comme suit :

- CHF 59'000.- pour l'acquisition du matériel technique dans la rubrique n° 11.311,
 - CHF 15'000.- pour l'assistance administrative liée à la finalisation du dossier dans la rubrique n° 05.318,
 - CHF 4'000.- pour assurer la levée des numéraires par un tiers dans la rubrique n° 11.318,
4. de couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires 2015 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
 5. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement dès 2016 un montant de CHF 4'000.- pour la levée des numéraires par un tiers.

* * *

8. Délibération n° 2015-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 80'000.- destiné à financer une installation solaire thermique sur la toiture de la buvette du stade des Arbères

M. Cornuz relaie une information transmise par le secrétariat politique de la Commune, qui signale que le texte de la délibération ne figure pas dans les documents imprimés et glissés dans l'enveloppe remise par courrier postal. Il est toutefois disponible sur CMNet, comme indiqué par courriel il y a quelques jours.

La parole est cédée à M. Tschudi, conseiller administratif délégué, pour introduction du sujet.

M. Tschudi signale que depuis 2008 les dépenses énergétiques des installations sportives communales ont presque doublé et que l'administration s'attache désormais à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, ceci également pour faire honneur à la distinction reçue dans ce domaine. La présente délibération propose l'installation de panneaux solaires thermiques, qui permettront d'économiser environ 80'000 kWh/an, ce qui correspond à une dépense d'environ CHF 8'000.-/an au coût actuel du gaz. L'amortissement est prévu sur dix ans, voire neuf ans si la subvention de CHF 8'000.- demandée auprès de l'Office cantonal de l'énergie (OCEn) est octroyée. Le budget de fonctionnement annuel en serait ainsi diminué de CHF 8'000.-.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose un vote immédiat, et ouvre le débat sur ce point.

Mme Tschudi-Spiropulo exprime la position des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin sont favorables au vote immédiat. Il nous semble en effet que si les travaux pouvaient être entrepris pendant l'été, cela ne perturberait pas le bon fonctionnement de la buvette pendant la saison des matches, puisque soit dit en passant, la vérité que chacun connaît est que les Verts sont des sportifs!"

Mme Duay-Duran exprime la position du PDC, qui soutient le vote immédiat malgré le regret que cette installation, déjà prévue lors de la construction de la tribune, avait été supprimée pour des raisons financières.

M. Mastoura indique que le groupe socialiste soutiendra le vote immédiat.

M. Girardet annonce que le groupe MCG soutiendra également le vote immédiat. Cela dit, une information aux commissaires sur les économies d'énergie prévue par le Conseil administratif en début de la prochaine législature sera en effet nécessaire.

M. Tschudi opine du chef.

M. Hubert indique que le groupe UDC votera favorablement le vote immédiat.

M. Tillmann annonce que le PLR soutiendra le vote immédiat, bien qu'il regrette comme Mme Duay-Duran que cette installation ait été supprimée du projet de construction. Il en appelle à davantage de sérieux dans le traitement des demandes de crédit de construction afin d'éviter des séances de commission et des frais supplémentaires.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat**, qui est approuvé par 30 oui, soit à l'unanimité.

M. Cornuz ouvre les débats sur la délibération n° 2015-20.

M. Girardet souhaite que le Conseil administratif confirme de vive voix la tenue d'une séance d'information sur les efforts de l'administration dans le domaine des économies d'énergie.

M. Tschudi confirme qu'il est prévu de présenter aux nouveaux conseillers municipaux et aux anciens qui le souhaitent, l'ensemble des services, inclus les efforts en termes de réduction des dépenses énergétiques. Il rappelle aussi la brochure publiée à l'occasion de la remise du *European Energy Award Gold* à la commune de Meyrin, et qui détaille les efforts entrepris dans ce domaine par la Commune et son administration, ainsi que par certains citoyens impliqués dans cette transition énergétique.

Mme Tschudi-Spiropulo partage la position du groupe des Verts:

"Il est vrai que cette installation solaire thermique aurait pu être faite bien plus vite, mais lors de la construction des tribunes, le Conseil municipal d'alors était moins sensible à la nécessaire transition énergétique et a décidé d'allouer l'enveloppe financière définie à d'autres priorités. Depuis lors, une deuxième patinoire a été construite, et tout le monde a pris conscience que notre centre sportif est extrêmement énergivore et que tout doit être entrepris pour réduire la facture énergétique.

De plus, le Conseil municipal a demandé en 2009 de mettre des panneaux solaires sur tous les bâtiments publics de la Commune. Enfin, en recevant la plus haute distinction européenne, le label Gold de la Cité de l'énergie, Meyrin s'est engagée à poursuivre ses efforts afin de ne pas perdre son label, mais au contraire, de lui faire honneur.

La somme de CHF 80'000.- correspond à la somme que nous allons économiser en dix ans grâce à cette installation. Et si le prix du gaz devait augmenter, et si l'OCEn nous accorde une subvention ce qui est fort probable, nous aurons économisé en moins de dix ans la somme correspondant au crédit nécessaire aujourd'hui à l'acquisition de l'installation. On ne peut donc que saluer cette délibération et la soutenir sans hésitation."

M. Mastoura donne lecture de cette dernière prise de position au nom du groupe socialiste, non sans avoir en préambule remercié tous les employés de la ville de Meyrin-Cointrin (sic) sans exception – du petit emploi au grand responsable:

"Cette délibération, qui nous a été proposée, est en elle-même "économique" puisqu'elle n'a pas été jointe dans le courrier, preuve que son auteur nous envoie un signe d'économie. Ceci suite au vote majoritaire du Conseil municipal dans sa décision d'économiser dans les postes réclamés par les responsables de services. Malgré cet impact, voilà un exemple dont nous devons être fiers. Les chefs de service ne réclament pas de nombreuses choses, comme cela a été dit lors de l'étude du budget en 2014, mais tout à fait au contraire nous prouvent qu'ils sont là pour nous offrir de quoi s'éclairer dans l'économie."

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet au vote, en l'absence de Mme Mac-Kay qui a quitté la séance, **la délibération n° 2015-20**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 80'000.- destiné à financer une installation solaire thermique sur la toiture de la buvette du stade des Arbères

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30) et son règlement d'application (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu le cadastre solaire des toitures établi par le Canton;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2009 relative à la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune;

Vu le plan directeur énergie de la commune de Meyrin adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011;

Vu le label "Cité de l'énergie Gold" obtenu par la ville de Meyrin en 2014;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 19 mai 2015,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 80'000.-** destiné à financer une installation solaire thermique sur la toiture de la buvette du stade des Arbères,
2. qu'une demande de subvention de CHF 8'000.- soit déposée auprès de l'Office cantonal de l'énergie,
3. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 80'000.-, d'amortir la dépense nette prévue, (soit CHF 72'000.-), en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.331 dès 2016.

* * *

9. **Délibération n° 2015-21 relative à la constitution de diverses servitudes au profit des parcelles n° 14613, 14581, 14586, 14587, 14799, 14800 et 14801 de Meyrin sur les parcelles n° 14591 et 14592 de Meyrin, ainsi qu'à la radiation d'une servitude d'empiètement au profit des parcelles 14576 à 14589 de Meyrin sur la parcelle n° 14591 de Meyrin, dans le périmètre de l'écoquartier des Vergers**

M. Tschudi rappelle que les dépendances des divers immeubles du quartier ont été mutualisées, et que celles qui subissent un empiètement (sortie de cars, ventilation, etc.) demandent aux propriétaires d'inscrire une servitude qui en conséquence de la mutualisation doit être avalisée par l'ensemble des propriétaires. Cet accord se fait automatiquement puisque les propriétaires se sont engagés à accéder aux diverses demandes d'empiètement et servitudes idoines, hormis dans le cas de la commune de Meyrin, qui doit le faire valider par le Conseil municipal. Cette situation rappelle celle des servitudes d'empiètement des domaines public-communal et privé-communal traitées dans le cadre du PLQ de Cointrin. La Commune souhaitait regrouper les demandes dans une délibération unique, ce qui s'est révélé impraticable au regard des rythmes différents avec lesquels les propriétaires traitent leurs dossiers. D'autres demandes de ce type seront donc formulées, qui ne présenteront, de même que la présente, pas de réel enjeu, raison pour laquelle le Conseil administratif propose au Conseil municipal de lui déléguer la compétence d'approbation des servitudes dans le cadre des immeubles des Vergers.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose le vote immédiat.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Cornuz** soumet le **vote immédiat** aux voix en présence de Mme Mac-Kay, qui a rejoint la séance, et en l'absence de Mmes Girardet et Wullschleger, qui ont quitté la salle. Cette proposition est acceptée par 28 oui, soit à l'unanimité.

M. Cornuz ouvre les débats sur la délibération.

[Mmes Girardet et Wullschleger rejoignent la séance.]

Personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet au vote à la majorité qualifiée, pour lequel il s'octroie l'autorisation de voter, **la délibération n° 2015-21**

relative à la constitution de diverses servitudes au profit des parcelles n° 14613, 14581, 14586, 14587, 14799, 14800 et 14801 de Meyrin sur les parcelles n° 14591 et 14592 de Meyrin, ainsi qu'à la radiation d'une servitude d'empiètement au profit des parcelles 14576 à 14589 de Meyrin sur la parcelle n° 14591 de Meyrin, dans le périmètre de l'écoquartier des Vergers

Vu le plan localisé de quartier Les Vergers n° 29'674-526, adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010 et par le Conseil d'Etat le 6 avril 2011;

Vu la délibération n° 2013-9a adoptée par le Conseil municipal le 16 avril 2013 prévoyant notamment le remaniement parcellaire du périmètre de l'écoquartier des Vergers, afin de permettre la réalisation du plan localisé de quartier précité;

Vu l'acte notarié de division, réunion, attribution et autres signé par-devant Me Vincent Bernasconi en date du 28 mai 2013, qui a mis en œuvre le remaniement parcellaire précité, mais qui a aussi permis la création des dépendances des diverses parcelles pour une partie des espaces entre les immeubles et la définition des engagements mutuels entre les différents propriétaires du périmètre des Vergers;

Vu l'engagement mutuel pris par les propriétaires précités, dont la Commune fait partie qui prévoit: "Dans le but de faciliter la réalisation et l'exploitation des constructions prévues au-dit Plan localisé de quartier No 29674-526, les parties au présent acte s'engagent réciproquement, d'une manière générale, à répondre favorablement et avec diligence et à titre gratuit, à la demande de l'une d'elles, à signer tous autres actes ou pièces qui, dans l'esprit de celui-ci et des documents précités pourraient s'avérer utiles ou nécessaires, soit notamment :

- toutes servitudes de passage des réseaux techniques (canalisations EU-EC, réseau CAD, eau, gaz, électricité, télé-réseau, etc.);
- toutes servitudes d'usage de locaux transformateur SIG et de sous-stations CAD;
- toutes servitudes d'empiètement des sorties d'abris PC;
- toutes servitudes d'empiètement de balcons;
- toutes servitudes d'empiètement de sorties de secours et de saut-de-loup;

- toutes servitudes d'usage de toiture pour la pose de panneaux photovoltaïque;
- toutes mises à jour après construction des assiettes des servitudes constituée au présent acte;
- toutes mises à jour après construction des limites de propriété des parcelles faisant l'objet du présent acte.";

Vu l'avancement des projets sur les parcelles n° 14581, 14585, 14586 14587, 14588, 14589, qui est en cours de division en trois nouvelles parcelles (n° 14799, 14800 et 14801) pour lesquelles des autorisations de construire ont été accordées le 10 mars 2014 pour les immeubles B10, B11, B12, B13 et B14 et le 29 avril 2014 pour l'immeuble B6;

Vu la nécessité de créer une servitude d'empiètement au 2^{ème} sous-sol (cheminée de parking); des diverses servitudes d'empiètement (cheminée d'abri P.C., cheminée parking, ventilation et rampe d'accès), au sous-sol; des servitudes d'empiètement (balcon, cheminée de parking, ventilation et rampe d'accès) au rez-de-chaussée, ainsi des servitudes d'empiètement (balcons et de cheminée de parking) pour les étages et l'attique pour permettre la réalisation des immeubles au profit des parcelles n° 14613 (propriété de la commune de Meyrin) et des parcelles n° 14581, 14586, 14587 et 14799 à 14801, sur les parcelles n° 14591 et 14592 (dépendances);

Vu les plans de servitude établis par MBC Ingéo, ingénieurs géomètres, en date du 30 mars 2015 qui pourraient encore subir quelques légères modifications;

Vu les servitudes de passage et d'usage d'abri P.C. figurant dans ces plans mais qui ne concernent pas la commune de Meyrin et la présente délibération dans la mesure où elles ne grèvent pas des parcelles dont la Commune est propriétaire ou des parcelles de dépendance dont elle est propriétaire;

Vu l'accord d'ores et déjà donné par tous les propriétaires des parcelles concernées et des dépendances (parcelles n° 14591 et 14592) qui doivent être grevées des servitudes projetées;

Vu la nécessité pour la Commune de soumettre les servitudes à constituer à l'approbation du Conseil municipal;

Vu l'acte notarié établi par Me Nicolas Schussele, notaire;

Vu la volonté des autorités de la commune de Meyrin et en particulier du Conseil municipal, de déléguer à l'exécutif communal la compétence de constituer et radier les servitudes nécessaires à la réalisation des immeubles dans le périmètre des Vergers pour les prochaines constructions à ériger dans l'écoquartier des Vergers, sur la base du plan localisé de quartier, fondées sur l'engagement mutuel précité de l'entier des propriétaires concernés;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai 2015,

DECIDE
à la majorité qualifiée

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'approuver la constitution des servitudes suivantes selon les plans de servitude établis par MBC Ingéo, géomètre, datés du 30 mars 2015 qui pourraient encore être légèrement modifiés:

Plan de servitude au 2^{ème} sous-sol

- servitude d'empiètement (cheminée parking) au profit de la parcelle n° 14613 sur la parcelle n° 14591;

Plan de servitude au sous-sol

- servitude de deux empiètements (cheminée abri PC) au profit de la parcelle n° 14581 sur la parcelle n° 14591;
- servitude de trois empiètements (cheminée abri PC) au profit de la parcelle n° 14586 sur la parcelle n° 14591;
- servitude d'un empiètement (cheminée abri PC) au profit de la parcelle n° 14800 (issue de la division de la parcelle n°14589) sur la parcelle n° 14592;
- servitude d'un empiètement (cheminée abri PC) au profit de la parcelle n° 14801 (issue de la division en cours de la parcelle n°14589) sur la parcelle n° 14592;
- servitude d'un empiètement (cheminée parking) au profit de la parcelle n° 14613 sur la parcelle n° 14591;
- servitude de huit empiètements (ventilation) au profit de la parcelle n° 14586 sur la parcelle n° 14591;
- servitude d'empiètement (rampe d'accès) au profit de la parcelle n° 14586 sur la parcelle n° 14591;
- servitude d'empiètement (rampe d'accès) au profit de la parcelle n° 14799 (issue de la division en cours de la parcelle n° 14589) sur la parcelle n° 14592;

Plan de servitude au rez-de-chaussée

- servitude d'empiètement (balcon) au profit de la parcelle n° 14587 sur la parcelle n° 14591;
- servitude d'empiètement (cheminée de parking) au profit de la parcelle n° 14613 sur la parcelle n° 14591;
- servitude de dix empiètements (ventilation) au profit de la parcelle n°14586 sur la parcelle n° 14591;
- servitude d'empiètement (rampe d'accès) au profit de la parcelle n° 14586 sur la parcelle n° 14591;
- servitude d'empiètement (rampe d'accès) au profit de la parcelle n° 14799 sur la parcelle n° 14592;

Plan de servitude au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} étage et attique

- servitude d'empiètement au 1^{er} étage (balcons) au profit de la parcelle n° 14587 sur la parcelle n° 14591;
 - servitude d'empiètement du 1^{er} étage au 4^{ème} étage (balcons) au profit de la parcelle n° 14586 sur la parcelle n° 14591;
 - servitude d'empiètement du 1^{er} étage à l'attique (balcons) au profit de la parcelle n° 14587 sur la parcelle n° 14591;
 - servitude d'empiètement du 1^{er} étage à l'attique et au-delà de la toiture (cheminée parking) au profit de la parcelle n° 14613 sur la parcelle n° 14591,
2. d'accepter la radiation de la servitude d'usage de cheminée de ventilation du parking souterrain (du 2^{ème} sous-sol à la toiture) qui avait été constituée au profit des parcelles n° 14576, 14577, 14578, 14579, 14580, 14581, 14582, 14583, 14584, 14585, 14586, 14587, 14588 et 14589 sur la parcelle n° 14591 inscrite au registre foncier sous Pj 7017 le 29 août 2013, devenue inutile du fait des nouvelles servitudes constituées,
 3. d'accepter la constitution de toutes les autres servitudes nécessaires à la réalisation de tous les immeubles du périmètre des Vergers et la radiation de celles devenues inutiles sur la base de l'engagement mutuel pris par les propriétaires du périmètre dans l'acte de division, réunion, affectation et autres signé par-devant Me Bernasconi en date du 28 mai 2013 et inscrit au registre foncier le 29 août 2013;
 4. de charger le Conseil administratif de signer tous les actes notariés relatifs à la constitution et à la radiation des servitudes énoncées dans la présente délibération et relatifs à la constitution et à la radiation d'autres servitudes nécessaires à la réalisation de tous les immeubles du périmètre des Vergers sur la base de l'engagement mutuel précité.

* * *

[Pause de 20h10 à 21h05.]

M. Cornuz ouvre la seconde partie de la séance en annonçant que M. Hulliger célébrera son 60^{ème} anniversaire demain.

[Applaudissements et bravos de l'assemblée, qui entonne "Happy Birthday" à son attention avant d'applaudir à nouveau.]

M. Cornuz, devant la performance vocale des conseillers municipaux, leur suggère de s'inscrire au marathon de la chanson proposé par le Théâtre Forum Meyrin pour célébrer en septembre son 20^{ème} anniversaire.

M. Cornuz indique que les objets prévus aux points 10 à 14 de l'ordre du jour seront traités ensemble dans le rapport de commission et les prises de position, mais que les délibérations idoines seront toutefois votées séparément.

* * *

10. Délibération n° 2015-09a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Duay-Duran, DC)

Mme Duay-Duran donne lecture du rapport des séances de commission des finances dédiées à la présentation des comptes 2014:

"Lors des séances de commission de finances élargie du 14 et 15 avril 2015 et, exceptionnellement, avant la présentation des comptes 2014, on soumet à l'étude des commissaires la clôture des investissements au 31 décembre 2014, le bilan annuel des énergies, ainsi que les résultats des secteurs informatique, information et communication, et du service de la culture.

Nous allons donc vous informer des présentations effectuées au cours de ces deux séances.

Séance de la commission des finances élargie du mardi 14 avril 2015 – Clôture des investissements au 31 décembre 2014 et bilan des énergies

Clôture des investissements au 31 décembre 2014

Le total de la clôture des investissements de toutes les délibérations votées et clôturées est de CHF 36'269'939.-. Sur 35 délibérations, 26 terminent avec un écart positif et neuf avec un écart négatif. Il en ressort un montant non dépensé d'environ CHF 1'700'000.-. Ce très bon résultat est dû aux efforts de l'ensemble des services de l'administration pour maîtriser les coûts, ainsi qu'à la bonne gestion des responsables financiers. Nous les félicitons et remercions.

Bilan des énergies

Le bilan annuel des énergies est très réjouissant, notamment au niveau du chauffage (forte baisse de la consommation de chaleur), de l'électricité (consommation à la baisse depuis 2012 – au niveau des coûts, les SIG ont annoncé une hausse des tarifs des taxes et frais d'utilisation du réseau en 2015), et de l'eau (forte baisse de la consommation, en particulier au niveau des centres sportifs).

Séance de la commission des finances élargie, mercredi 15 avril 2015 – Secteurs informatique, information et communication, et culture

Secteurs informatique, information et communication

Voici quelques actions parmi toutes celles qui ont été menées au cours de l'année 2014:

- Secteur informatique

Renouvellement et acquisition du matériel informatique (39 ordinateurs sur un parc de 175 PC); finalisation du déploiement du Wifi public; planification du rac-

cordement des équipements publics aux Vergers; et, en collaboration avec le service des ressources humaines, participation à la journée d'accueil des nouveaux collaborateurs et équipement d'une salle de formation informatique avec huit postes.

- *Secteur information et communication*

Réélaboration du graphisme et format du journal Meyrin Ensemble (pas de surcoût pour cette belle nouvelle édition); poursuite du travail sur les publications avec la mise en conformité de "Meyrin de A à Z – Edition 2015"; fléchissement des visites du site internet communal (cet outil incontournable de communication institutionnelle a été visité par 327'992 internautes). Dans ce contexte, le projet de rénovation du site internet, objectif prioritaire d'information et communication, a été reporté en 2015-2016, suite au départ du chargé de communication et de la qualité.

Les charges de CHF 1'378'129.44, soit - 3 % par rapport au budget 2014, et les revenus de CHF 94'807.-, soit - 14%, sont acceptés à l'unanimité.

Culture

Avec un budget de presque CHF 4'000'000.- par année, Meyrin peut être fière de tout ce qu'elle offre à ses habitants en matière de culture, et notamment un service de culture avec un spectre d'activités très variées, un théâtre et une bibliothèque.

- *Service de la culture*

Parmi ses nombreuses activités, le service de la culture répond aux demandes de subventions des associations meyrinoises et aux projets ayant un lien avec Meyrin. Il représente le service ou la Ville dans différentes institutions régionales, cantonales ou transfrontalières, et organise des expositions, des ateliers, des manifestations culturelles, des manifestations officielles, largement accessibles au public, comme par exemple la remise du Mérite meyrinois, la réception des naturalisés, l'accueil des nouveaux habitants, la Fête nationale, etc.

Les charges du service de culture de CHF 848'413.- et les revenus de CHF 132'812.- sont acceptés à l'unanimité.

- *Théâtre Forum Meyrin*

En 2014, le Théâtre Forum Meyrin a programmé une saison de spectacles pluridisciplinaire ouverte à un large public. Outre le théâtre, la danse, la musique et le cirque ont donné l'occasion d'accueillir des publics différents: 32 spectacles au total, dont 7 dédiés aux familles; 54 représentations; 268 jours d'occupation au total, dont 7 jours pour des locations privées.

Les charges du Forum de CHF 2'744'521.-, soit - 4% par rapport au budget et les revenus de CHF 975'391.-, soit 6% de moins que le budget, ont été acceptés à l'unanimité.

Mme Duay-Duran en profite pour remercier ici Mme Boget, dans une parenthèse qu'elle précise "hors rapport". Elle reprend ensuite la lecture de son rapport:

- *Bibliothèque*

L'activité marquante de l'année 2014 a été l'organisation de l'exposition "Il était une fois la cité" consacrée à la construction, au début des années 1960, de ce qui fut la première cité-satellite de Suisse.

Au 31 décembre 2014, le fonds documentaire de la bibliothèque comptait 39'500 documents. Le nombre de prêts est resté stable, à 122'324 prêts par 3'400 lecteurs actifs. L'utilisation des espaces de travail avec Wifi est en constante augmentation. Une salle de travail et de lecture silencieuse a été créée et sept espaces de travail individuel ont été installés.

Les charges de la bibliothèque de CHF 219'817.-, soit - 6% par rapport au budget, et les revenus de CHF 4'629.-, soit - 7%, ont été acceptés à l'unanimité.

Au total, les charges de la culture, à savoir le Forum, la bibliothèque et le service de la culture, s'élèvent à CHF 3'905'121.-, soit - 2% par rapport au budget, et les revenus, à CHF 1'112'833.-, soit + 2%. Ces montants sont acceptés à l'unanimité.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 avril 2015, M. Jean-Marc Devaud, responsable des finances, présente le compte rendu des comptes 2014. Dès lors, ces comptes ont été étudiés lors des différentes commissions des finances élargies, entre le mardi 23 avril et le 7 mai 2015. Nous allons donc vous informer de ces présentations. Pour mémoire, les comptes des investissements et des services informatique, information et communication, et culture ont été présentés les 14 et 15 avril et ils vous ont été commentés en première partie de ce rapport.

Séance de la commission des finances élargie, jeudi 23 avril 2015 – Etat civil, services des sports et santé et sécurité au travail, de l'environnement et de gérance et entretien des bâtiments

Etat civil

L'année 2014 a été caractérisée par la création de l'arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement, soit les communes de Meyrin, Satigny, Russin et Dardagny, dès le 1er juillet 2014. A noter que la commune de Meyrin est chargée de la gestion du personnel, que chaque commune tient à disposition une salle de cérémonie, que la répartition de la charge nette de l'arrondissement est faite au prorata du nombre d'actes d'état civil produits pour chacune des communes et, enfin, que la charge de fonctionnement pour le deuxième semestre 2014 a été répartie comme suit: Meyrin 91%, Satigny 4%, Dardagny 4% et Russin 1%. Parmi les différents événements, voici quelques chiffres: 610 naissances ont eu lieu à la maternité de l'hôpital de la Tour; une naissance s'est organisée au domicile à Meyrin; 146 décès ont été enregistrés par l'office; 60 reconnaissances en paternité; 34 personnes ont signé une déclaration concernant leur nom de famille; 128 personnes ont été naturalisées à Meyrin; 100 mariages et trois partenariats ont été célébrés par les officiers de l'arrondissement, 74 cérémonies se sont déroulées dans la salle de la Ferme de la Golette; 109 personnes ont annoncé leur arrivée à Meyrin, dont 62 étaient domiciliées hors du canton de Genève, et 42 personnes ont annoncé leur départ du canton.

Les charges de CHF 21'508.-, soit 1% de plus par rapport au budget, et les revenus de CHF 166'427.-, soit + 38% par rapport au budget, sont acceptés à l'unanimité.

Service des sports, et mesures de santé et sécurité au travail (MSST)

- Sports

Meyrin offre à ses habitants un éventail riche en activités sportives, avec des installations aussi bien en extérieur qu'en intérieur et notamment, piscine, squash, tennis, basket, pétanque, etc. Voici quelques chiffres concernant les entrées dans nos complexes sportifs: patinoire des Vergers (28'498 entrées); piscine du Livron (42'982 entrées); piscine du Centre sportif des Vergers (82'292 entrées); complexe sportif de Maisonnex (piscine: 3'781 entrées; tennis: 357 abonnements annuels et 207 abonnements d'été; squash: 454 personnes pour la saison d'été et 502 pour la saison d'hiver). Dans le cadre du "Sport pour tous", la Commune met à la disposition des sportifs de tous niveaux, des sites pour s'entraîner. L'accès est ouvert à tous et il est gratuit.

Le service des sports est aussi très présent dans les actions intercommunales. Sous l'impulsion de M. Jean-Marc Devaud, responsable des sports, un groupe de travail a établi un avant-projet permettant de faire avancer les réflexions sur une piscine olympique intercommunale située à Pré-Bois.

Pour ce qui concerne les subventions, environ 25 associations sportives meyrinoises ont reçu un soutien considérable. Les subventions allouées ont été de l'ordre de CHF 370'000.- et de CHF 367'000.- pour les jeunes sportifs.

Au niveau des manifestations sportives, environ 1'500 coureurs ont participé aux foulées automnales, 2'800 participants pour l'entraînement à la course de l'Escalade, six mérites individuels et quatre mérites collectifs ont été primés lors de la soirée de remise des Mérites meyrinois le 17 janvier.

- Mesures de santé et sécurité au travail (MSST)

Plusieurs actions ciblées pour la sécurité et la santé au travail ont été menées, et notamment une campagne intercommunale de prévention santé, des cours sur le maniement des extincteurs, des "journées de la sécurité" dont l'objectif était de sensibiliser les collaborateurs/collaboratrices communaux pour qu'ils fassent part de leurs observations en vue d'améliorer l'ergonomie et la sécurité à leurs postes de travail.

Malgré ces projets stimulants, le taux d'absentéisme était le même qu'en 2013, soit 22 cas déclarés. Toutefois, par rapport à d'autres communes, Meyrin semble se situer en bas de l'échelle au niveau des accidents.

Les charges de CHF 3'208'570.- sont inférieures de 10% au budget. Les revenus de CHF 1'007'189.- sont de 18% inférieurs au budget, diminution due essentiellement à la mauvaise météo de 2014 qui n'a pas permis d'atteindre les entrées de piscine préconisées. Ces chiffres sont acceptés à l'unanimité.

Service de l'environnement

Augmentation de 26% dans les revenus, un résultat à imputer à plusieurs éléments dont le tri des déchets.

La gestion des déchets est effectuée de manière particulièrement efficace dans notre commune. Le service de l'environnement a procédé à l'implantation d'équipements de collecte répartis d'une manière décentralisée dans les différents quartiers. Cette action a été un facteur de réussite non négligeable. Plus de 49% des déchets ont été soustraits à l'incinération en 2014, une progression d'environ 1% par rapport à 2013. L'objectif cantonal d'un taux de recyclage de

50% qui doit être atteint en 2017 est presque atteint par notre commune. Ce facteur est crucial pour éviter la taxe de paiement des sacs de poubelle. A noter que le taux moyen de recyclage des communes genevoises en 2013 était d'environ 45%.

Quelques éléments marquants: l'aménagement éphémère de la place de Meyrin-Village; la participation du Jardin alpin à la semaine didactique des jardins botaniques suisses en juin 2014; l'obtention d'une distinction florale (Meyrin a obtenu le 2^{ème} prix du concours intercommunal de fleurissement du domaine public, décerné à la commune la mieux fleurie ayant plus de 15'000 habitants).

Les charges de CHF 3'578'848.-, pratiquement égales au budget, et l'augmentation de 26% des revenus, soit CHF 188'840.-, sont acceptés à l'unanimité.

Service de gérance et entretien des bâtiments

Parmi les actions du service en lien avec la gestion du patrimoine communal. on compte: la mise à disposition des citoyens meyrinois, particulièrement les week-ends, des différentes salles et restaurants scolaires; la mise à disposition des salles de gymnastique et piscines à des fins sportives; la mise à disposition de toutes les infrastructures scolaires du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP); la mise à disposition, à l'année, des locaux pour le Centre d'action sociale et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

La Commune est propriétaire de quelques restaurants et buvettes, dont l'exploitation a été confiée à des gérants indépendants, comme l'Auberge communale, le restaurant du Théâtre Forum Meyrin, le restaurant Smash.

Le service s'occupe également de l'entretien, de la maintenance technique, de la sécurité et prévention incendie et de la réfection de tous les locaux et bâtiments communaux.

Les revenus de CHF 380'000.- du parking de Meyrin-Village ont été introduits en 2014 dans les comptes et comprennent la période de trois ans depuis la création de la propriété par étage (PPE). Pour mémoire, le parking a été acheté par la Commune à raison de 65%, et par la Paroisse de St-Julien à raison de 35%. Il en découle un bénéfice pour la Commune d'environ CHF 90'000.-.

Les charges de CHF 4'415'799.-, soit - 2% par rapport au budget, et les revenus de CHF 1'360'138.-, soit + 31%, sont acceptés à l'unanimité.

Séance de la commission des finances élargie, mardi 28 avril 2015 – Services de la petite enfance, et du développement social et emploi

Service de la petite enfance

En 2014, le service de la petite enfance s'est mobilisé autour des projets de construction et du déménagement des Boudines à Monthoux, car avant d'envisager la démolition et reconstruction des Boudines il fallait une solution d'accueil pour les 82 enfants qui la fréquentaient tous les jours. Le Conseil municipal a priorisé la construction rapide de l'EVE de Monthoux. Après six mois de travaux, l'EVE de Monthoux a ouvert ses portes le 5 janvier 2015.

Au 31 décembre 2014, Meyrin a accueilli 314 enfants dans les trois structures municipalisées, à savoir, la crèche des Boudines, l'EVE des Champs-Fréchets et la garderie Arc-en-Ciel.

Un effort particulier a été fait au niveau de la qualification et formation du personnel. Le service de la petite enfance soutient les collaborateurs qui souhaitent s'engager dans un processus de validation des acquis de l'expérience (VAE), ou dans les démarches pour obtenir un diplôme d'éducateur de l'enfance ou un CFC d'assistant socio-éducatif. Ainsi, en 2014, une collaboratrice engagée comme remplaçante a réussi sa validation des acquis de l'expérience et obtenu un CFC d'assistant socio-éducatif.

A relever le soutien pédagogique aux équipes et l'intégration des enfants aux besoins éducatifs particuliers, mené tout au long de l'année par la psychologue spécialisée. Elle est intervenue auprès de 52 enfants dans les trois institutions.

Les charges de CHF 1'176'439.-, soit - 6% par rapport au budget, et les revenus de CHF 2'241'875.-, au même niveau que le budget, ont été acceptés à l'unanimité.

Service de développement social et emploi

Il s'agit d'une activité très dense au niveau réseau social.

- *Action sociale individuelle*

Il a été délivré 218 prestations non remboursables, 37 prestations remboursables dont 23 prêts et 14 avances sur prestations financières d'institutions tierces. 507 personnes ont été reçues par la permanence sociale, 343 personnes ont bénéficié de l'antenne fiscale dont environ une moitié de personnes âgées, et 163 personnes ont eu recours à une consultation juridique les jeudis après-midi.

- *Antenne objectif emploi (AOE)*

L'AOE a continué sa démarche sur l'insertion professionnelle pour les adultes et à développer son activité sur la prise de formation pour les jeunes adultes de 16 à 25 ans, qui représentent environ 12.5% du total des candidats à l'emploi.

Concernant les plus de 25 ans, on enregistre 323 solutions de placement, soit 92 en contrat à durée déterminée, 162 en contrat à durée indéterminée et 69 en stages, remplacements ou formation.

- *Action sociale communautaire*

A relever parmi les nombreuses démarches de l'année, l'activité de la Maison citoyenne, un endroit où tout le monde peut se rendre sans raison particulière et sans rendez-vous. Durant les quatre jours d'ouverture du mardi au vendredi, 957 visites ont été recensées en 2014, et 174 personnes ont utilisé les ordinateurs dans une belle salle informatique située au 1^{er} étage.

Les charges du service développement social et emploi, à CHF 1'698'105.-, sont supérieures de 2% au budget. Ce dépassement est essentiellement dû à l'augmentation des "aides financières communales", soit des demandes d'aide sociale supplémentaires, en particulier dans le domaine du logement. Les revenus de CHF 46'670.- affichent une baisse de 35% par rapport à 2014. Ici la diminution est causée par le manque de loyers encaissés au niveau des appartements relais. Ces chiffres sont acceptés à l'unanimité.

- Ecoles

Les restaurants scolaires ont fonctionné 166 jours et ont produit une moyenne journalière de 550 repas, soit environ 16'000 repas de plus qu'en 2013. 30 demandes de plus pour la gratuité des repas ont été enregistrées.

Selon les prévisions du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), le site de production actuel arrivera prochainement à saturation. Le service a donc débuté en 2014 un important travail d'analyse des besoins en locaux et en équipements pour faire face aux besoins des 20 prochaines années.

Les charges des écoles de CHF 2'501'039.-, soit - 1% par rapport au budget et les revenus de CHF 953'736.-, soit + 19%, hausse essentiellement due aux subventions du GIAP, sont acceptés à l'unanimité.

- Jeunesse

Ce dernier volet du service concerne les relations avec toutes les associations. Durant l'année 2014, la commune de Meyrin a poursuivi son soutien actif aux lieux d'accueil et d'écoute destinés aux jeunes.

Le service a établi le cahier des charges des besoins en locaux de deux associations, soit les Scouts de Meyrin, qui réunissent chaque samedi plus de 130 enfants, et la Maison Vaudagne, dont l'étude des besoins pour son agrandissement se poursuit en 2015.

A noter la baisse du poste "Actions de prévention", économie due au non-dépensé sur le renforcement de la sécurité à l'Espace Undertown.

Les charges de CHF 1'971'472.-, soit - 3% par rapport au budget, sont acceptées à l'unanimité.

Séance de la commission des finances élargie, mercredi 29 avril 2015 – Services de la police municipale et du feu, protection civile, services des aînés et de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

Service de la police municipale

Parmi les actions les plus marquantes : création d'un service du stationnement et du domaine public; pool d'accueil et réception; campagnes de prévention; formation pour les agents municipaux poursuivie en 2014, et dont le bilan est très positif (six agents formés, avec un taux de réussite de 100%, deux agents sont actuellement en formation).

Les charges de CHF 347'048.- dépassent le budget de 11%. Cet écart est principalement à imputer aux frais de surveillance. Les revenus de CHF 1'296'328.- affichent une hausse de 17% due essentiellement aux amendes d'ordre délivrées par les APM. Les charges et les revenus sont acceptés à l'unanimité.

Service du feu

Parmi les faits marquants: l'instruction du nouveau règlement à l'ensemble de la troupe; la formation d'une partie du personnel communal (60 collaborateurs) au maniement des extincteurs), une augmentation de l'effectif en prévision des départs, soit six nouveaux sapeurs.

Le nombre d'interventions est resté stable, on constate un nouveau critère dans les interventions, à savoir "Explosion bâtiment". Le service a dû en effet intervenir

une fois dans un appartement pour une explosion causée par une bombonne de spray surchauffée.

Les charges de CHF 1'229'966.-, soit - 1% par rapport au budget, et les revenus de CHF 215'533.-, soit + 20%, sont acceptés à l'unanimité.

Protection civile

Parmi les faits marquants, on compte 1'042 jours de cours, dont 312 jours d'aide au profit de la collectivité, et 58 abris contrôlés pendant l'année. En mars et septembre, le service d'appui a été engagé pour la création du nouveau centre nature de ProNatura à Granges-Malval.

Les charges de CHF 82'484.- affichent une baisse de 34% par rapport au budget. Cette baisse est due essentiellement aux frais "Groupement intercommunal PC", moins élevés en raison de la location de la construction de la Golette. Les revenus sont de CHF 68'493.-, soit - 1% par rapport au budget. Ces chiffres sont acceptés à l'unanimité.

Service des aînés

Au 31 décembre 2014, la Commune comptait 3'916 personnes en âge AVS. Ce chiffre représente environ 20% de la population meyrinoise. A Meyrin, sur les 3'916 personnes de plus de 65 ans, 926 ont plus de 85 ans.

Face à ce nombre important de personnes âgées, la Commune pratique une politique en faveur des aînés riche en actions, et leur offre, entre autres, un soutien social, administratif et ou financier, et le service d'un ou des visiteurs, met à disposition une permanence juridique et fiscale, et élabore un plan "canicule" et un plan "grand froid".

Au niveau récréatif et culturel, la Commune organise des thés dansants à ForuMeyrin, offre les "repas des aînés" à Meyrin, propose de nombreuses activités au sein du local des aînés "Le Jardin de l'amitié", organise des excursions à la montagne et des vacances balnéaires, et enfin, le "Noël des aînés", une manifestation très appréciée qui rencontre un grand succès puisque plus de 1'400 personnes ont été reçues sur trois jours à ForuMeyrin pour un dîner suivi d'une soirée dansante.

Les charges de CHF 573'518.- dépassent le budget de 4%. Les revenus de CHF 24'080.- affichent une hausse d'environ CHF 17'000.- par rapport au budget. Cet écart découle du poste "Participation prévention et promotion santé" et concerne la facturation des cours, des sorties ou des spectacles. Ces chiffres sont acceptés à l'unanimité.

Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

L'année 2014 a été une année particulièrement chargée pour le service, avec le démarrage de chantiers importants, soit, au niveau urbanisme et travaux publics, le futur écoquartier des Vergers, le lac des Vernes, le Jardin alpin, l'EVE de Monthoux et l'EVE Cité-Parc.

Au niveau énergie, le label "Cité de l'énergie" a été remis aux autorités meyrinoises le 13 novembre 2014. En effet, le travail du service a permis à Meyrin d'obtenir la distinction European Energy Award Gold, le recul des consommations d'énergie pour le chauffage et les besoins d'eau pour l'arrosage, le raccordement

de chauffage à distance des chantiers école des Boudines et EVE de Monthoux, etc.

A noter, pour ce qui concerne l'éclairage public, le lancement de la campagne d'assainissement des anciens luminaires pour supprimer à terme l'ensemble des sources à vapeur de mercure.

Les charges sont de CHF 1'134'596.-, soit + 9% par rapport au budget, une hausse causée principalement par l'éclairage public, qui a nécessité des nombreux travaux d'entretien en raison de l'obsolescence du réseau d'éclairage, et par les variations, selon les régularisations à effectuer, de la ligne régulation cadastrale-honoraires.

Les revenus sont de CHF 2'049'245.-, soit + 15% par rapport au budget, hausse due en partie aux redevances SIG et au nouveau régime d'assainissement. Ces chiffres sont acceptés à l'unanimité.

Séance de la commission des finances élargie, jeudi 7 mai 2015 – Administration générale, ressources humaines et finances

Administration générale

Lors de cette dernière séance des comptes 2015, M. Jean-Marc Solai, secrétaire général, présente en première partie les comptes de l'administration générale.

Avec un total de 131 séances en 2014, en diminution par rapport à 2013, les séances au sein du Conseil municipal et les différentes commissions s'articulent de la manière suivante: 10 séances du Conseil municipal; 9 séances du Bureau; et 111 séances de commissions.

Le Conseil administratif a tenu 62 séances et a participé à la totalité des séances du Conseil municipal et du Bureau.

Les charges sont de CHF 1'493'222.-, soit - 10%. Cette diminution est causée, entre autres, par la diminution des frais de fonctionnement du Comité citoyen Agenda 21, des lignes honoraires, des frais de réception, et des jetons de présence (car moins séances de commission), etc.

Les revenus sont de CHF 197'999.-, soit - 30%, par rapport au budget. Cette baisse est due, principalement, à la réduction du projet du Meyrin Economic Forum, compte tenu du départ de la responsable.

Ces chiffres sont acceptés à l'unanimité.

Ressources humaines

Une intéressante présentation globale et claire nous a permis d'avoir une vision générale de l'évolution des effectifs et des charges du personnel de chaque service.

L'effectif de l'administration meyrinoise se compose de 290 personnes engagées sous contrats fixes, et de 135 personnes engagées sous contrats auxiliaires.

Les recrutements, traitements de départ et les mutations internes ont totalisé 324 mouvements en 2014.

Parmi les faits marquants, on compte la finalisation et validation du règlement interne sur l'aménagement du temps de travail pour le personnel technique, du bâtiment et pour le personnel administratif du Théâtre Forum Meyrin, l'organisation

du temps de travail de l'ensemble de l'administration, et le travail intensif sur les absences de longue durée. A relever le taux des accidents non-professionnels, à 0.39%, par rapport à 0.23% en 2013. Toutefois, le taux total d'absence, soit 5.63%, a baissé de 0.34% par rapport à 2013.

Au niveau des charges, on enregistre un différentiel de CHF 1'745'953.- (sans les charges sociales d'environ CHF 400'000.-). Ce montant est composé principalement par une provision non utilisée pour une procédure gagnée au Tribunal fédéral, des coûts centraux non utilisés, une ristourne d'assurance sur l'année 2014 et par des montants non utilisés, notamment pour le salaire des stagiaires de Transit, pour le renchérissement du coût de la vie (le budget 2014 prévoyait 0.5% alors que l'indexation au 1^{er} janvier 2014 était de 0.1%), pour les stages de réinsertion professionnelle auprès du service de l'environnement, etc.

A relever aussi le montant de CHF 515'975.-, découlant de l'effet "Noria" et des postes qui sont encore provisoirement vacants. Pour mémoire, l'effet Noria se réalise lorsqu'un remplacement de collaborateur s'effectue à un salaire significativement inférieur, cela aussi bien pour les contrats fixes que pour les contrats auxiliaires.

Au niveau des revenus, on enregistre un excédent de CHF 500'686.-. Cette différence s'explique par une indemnisation supplémentaire pour perte de gain, une ristourne d'assurance extraordinaire pour les années 2009 à 2013, une refacturation de coûts en personnel, et une redistribution supplémentaire de taxes CO2.

Au total, les charges de CHF 36'409'671.-, soit - 5% par rapport au budget 2014, et les revenus de CHF 1'036'189.-, soit + 93%, sont acceptés à l'unanimité.

Finances

La présentation est également très complète et compréhensible au niveau des finances.

A relever, en 2014, la mise en place du plan financier et d'un plan d'investissements sur dix ans, incluant les éléments liés au budget de fonctionnement, l'analyse du service financier et de ses besoins, la réconciliation des investissements du patrimoine administratif, soit plus de CHF 170'000'000.- net, le début du projet comptable MCH2 au sein des communes.

Voici quelques chiffres au niveau fiscalité.

Les impôts des personnes physiques, légèrement plus élevés qu'en 2013, représentent un montant de plus de CHF 45'000'000.-, dont environ CHF 19'600'000.- proviennent des impôts à la source.

Les impôts des personnes morales, en baisse par rapport à 2013, sont d'environ CHF 19'000'000.-.

La taxe professionnelle touche environ 1'600 contribuables. Cette taxe s'élève à CHF 12'497'875.-, un écart favorable de CHF 197'000.- par rapport à 2013.

Le montant de la compensation aux communes frontalières, soit CHF 6'881'428.-, est en ligne avec le budget 2014.

Le total des charges de CHF 25'358'887.-, soit + 2% par rapport au budget, et les revenus de CHF 80'439'432.-, soit - 2%, sont acceptés à l'unanimité.

Le Président passe ensuite au vote du résultat général des comptes.

Le montant total des charges de fonctionnement de CHF 90'484'430.-, et le montant total des recettes, soit CHF 92'499'822.-, sont préavisés favorablement à l'unanimité.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 30'309'632.-, dont CHF 13'782'805.- en autofinancement.

Les investissements sont acceptés à l'unanimité.

En conclusion, nous remercions le Conseil administratif et les services de l'administration qui nous ont présenté des documents clairs et lisibles, et nous ont fourni toutes les explications nécessaires, permettant ainsi une bonne compréhension des comptes 2014 qui ont été acceptés, rappelons-le, à l'unanimité dans tous les services.

On constate aussi, avec satisfaction, que la commune de Meyrin a tenu ses objectifs grâce à une maîtrise et une gestion rigoureuse du budget par le Conseil administratif et les chefs de service de notre commune, à qui nous réitérons nos remerciements pour leur travail et leur engagement.

Merci de votre attention."

[Applaudissements.]

M. Cornuz souligne la performance de Mme Duay-Duran, qui souffre de la gorge et qui n'était pas sûre de pouvoir lire son rapport dans sa totalité. Il l'en remercie d'autant plus, et souligne encore cette façon très honorable de quitter l'hémicycle puisqu'elle ne sera pas présente à la prochaine législature.

M. Cornuz ouvre les débats sur les délibérations relatives aux comptes 2014.

M. Girardet se joint aux remerciements de M. Cornuz, soulignant que l'on pourrait presque "se taire et voter". Il tient tout de même à relever l'excellent travail et la maîtrise du budget 2014 par les chefs de service et le conseiller administratif en charge des finances, sous le contrôle vigilant du Conseil municipal. Il suppose que le MCG et tous les groupes accepteront ces comptes bien présentés, et adresse ses remerciements également à Mme Favre de Oliveira, responsable du service financier, pour la parfaite présentation de ces comptes et la lisibilité des documents remis aux conseillers municipaux.

M. Girardet dit constater en effet un excédent de CHF 2'000'000.- malgré des recettes fiscales inférieures aux projections de CHF 1'500'000.-, excédent qui s'explique facilement par des non-dépensés de CHF 1'763'000.- par le service des ressources humaines en raison du non-engagement du personnel prévu en 2014, et de CHF 400'000.- grâce à la réduction de la consommation énergétique. Il souligne également le montant extraordinaire, prévu au budget et rendu possible par les finances communales, de la rétrocession aux communes françaises, à environ CHF 6'800'000.-. Il souligne qu'il n'existe pas de rétrocession aux communes vaudoises, ce qui à son avis devrait être rectifié au niveau politique.

Il souligne aussi que CHF 30'000'000.- des CHF 450'000'000.- d'investissements prévus sur les dix prochaines années ont été réalisés en 2014, dont environ CHF 11'500'000.- ont été amortis, ce qui, avec l'excédent évoqué, porte la capacité d'autofinancement à environ CHF 13'500'000.-, ce qui ne suffira pas et mènera à l'emprunt pour les prochains investissements, ceci d'autant plus que le Conseil

administratif a déjà annoncé une augmentation de personnel. Le Conseil municipal espère que la résolution renvoyée à l'instant mènera à une telle augmentation au sein du service des aînés.

M. Girardet évoque ici le projet de loi sur la répartition des charges entre Canton et communes, et avertit la Commune qu'elle devrait veiller à ce que ce projet mène à une opération "zéro" pour elle au niveau comptable, même si de grands doutes sont nourris à cet égard, notamment en regard du déroulement de la même opération dans le canton de Vaud, où les communes se sont trouvées largement déficitaires suite à cette répartition.

Pour conclure, M. Girardet voudrait encore souligner que malgré des investissements importants en 2014, dont le quartier des Vergers, le lac des Vernes, le Jardin alpin, l'EVE de Monthoux et Cité-Parc, parmi d'autres, la Commune est parvenue à se maintenir dans le budget alloué par le Conseil municipal pour l'exercice 2014.

Pour toutes ces raisons, il indique que le MCG votera favorablement cette délibération, et il réitère ses remerciements aux personnes déjà mentionnées.

M. Amato donne lecture de la position des Verts:

"Comme chaque année, voici le moment d'approuver les comptes de l'année précédente. Un exercice long qui nous permet de constater que l'administration fait un travail toujours plus performant tant au niveau du résultat que de la présentation des comptes. Nous soulignerons ce soir les importantes économies réalisées grâce aux efforts entrepris par l'administration communale stimulée par M. Balsiger en matière d'économies d'énergie. Ces économies nous incitent à encourager les différents services à nous faire des propositions permettant de réduire encore nos charges par de nouvelles économies énergétiques.

Nous soulignerons aussi que si la Commune fait un bénéfice aussi grand cette année, il ne s'agit pas de recettes inespérées, mais bien de charges non-dépensées dans plusieurs domaines, mais principalement dans les ressources humaines où des postes ont été ouverts plus tard que budgétisés, ou sont malheureusement restés vacants longtemps. Ces économies sont aussi dues au très bon travail de l'ensemble de l'administration et particulièrement des chefs de services qui s'en tiennent rigoureusement aux montants alloués, voire même font des efforts pour dépenser le moins possible, et nous les remercions pour tout le travail fourni au service de notre commune!

Les Verts remercient aussi particulièrement Mme Favre de Oliveira qui, dès son arrivée au sein du service des finances, a permis de maîtriser progressivement une situation qui devenait de plus en plus risquée pour notre commune. A titre d'exemple, prenons la quatrième délibération des comptes, la délibération 2015-15a, qui n'était plus présentée depuis deux ans. Ceci nous démontre que le service des finances fonctionne de nouveau, et que nous pouvons reprendre confiance.

Les Verts de Meyrin-Cointrin approuveront avec satisfaction ces quatre délibérations relatives aux comptes."

Mme Hayes partage la position du groupe UDC, non sans avoir remercié Mme Duay-Duran pour son excellent rapport:

"Les comptes 2014 ont été présentés par le Conseil administratif et les services concernés, et ont été examinés attentivement et discutés copieusement en commission des finances élargie. Nous remercions particulièrement Mme Favre de Oliveira, qui a rendu la lecture des comptes plus compréhensible pour tous, ainsi que l'excellent travail qu'elle et son service ont accompli pendant cette année. Nous avons pu constater avec satisfaction que la totalité des dépenses budgétées n'a pas été utilisée dans plusieurs services, permettant ainsi un excédent de CHF 2'015'391.-, dont CHF 1'745'953.- de non utilisé pour charges de personnel, entre autres, postes restés vacants ou engagement de personnel reporté en 2015. Ce boni non négligeable nous permet de dire que nous resterons toujours vigilants sur les finances, et qu'il n'y a pas de petites économies quand on gère les deniers publics.

Notre groupe UDC votera donc favorablement les comptes 2014 et les quatre délibérations."

M. Hamann donne lecture de la position du groupe PDC:

"Nous constatons avec satisfaction que les comptes 2014 finissent avec un bénéfice de CHF 2'000'000.- par rapport à un budget équilibré, sans avoir à renoncer à aucune prestation que notre commune offre à sa population.

Si l'on met à plat ce résultat, nous constatons que plusieurs facteurs sont entrés en ligne de compte pour arriver à ces CHF 2'000'000.-.

Que dire du budget alors, et du maintien du centime additionnel?

Nous pensons que son maintien était justifié malgré le fait que ce bénéfice de CHF 2'000'000.- n'est pas dû à un excès de recettes fiscales, mais à des économies faites un peu partout par des non-dépensés qui sont le lot annuellement d'une gestion normale des choses, comme par exemple un collaborateur pas remplacé immédiatement ou par un autre plus jeune, un projet qui n'a pas pu se réaliser tout ou partie, et une gestion rigoureuse des dépenses.

Je vous rappelle que l'administration ne peut transférer des budgets d'un compte à un autre, dès lors un non-dépensé devient une augmentation de bénéfice potentiel.

Dès lors, ces comptes nous l'ont montré, sans qu'aucune prestation n'est été renoncée, les recettes de CHF 92'400'000.- ont suffi pour couvrir l'ensemble des coûts d'exploitation pour l'année 2014. Nous pourrions presque parler d'un exercice parfait.

De plus, nous bénéficions de plus en plus de données précises sur le pilotage de notre commune. Chaque délibération, et elles sont nombreuses, va affecter notre plan des investissements, qui est déjà très lourd – même trop lourd. Il faudra faire des choix ces prochaines années si nous voulons garder une charge fiscale supportable et ne pas monter notre centime trop rapidement, étaler les choses dans le temps est une solution, renoncer à des investissements aussi, mais j'en reviens à nos outils de pilotage, aide à la décision devenue obligatoire vu les futurs enjeux. Heureusement, ces outils nous les avons maintenant. Mes remerciements vont à Mme Favre de Oliveira, cheffe du service financier, ainsi qu'à son équipe.

Je ne vais pas donner d'autres chiffres – on vient d'en avoir une avalanche dans le rapport de Mme Duay-Duran – mais simplement conclure que le groupe PDC vo-

tera ces comptes équilibrés et sera vigilant ces prochaines années pour qu'une harmonie entre investissements et fiscalité demeure".

M. Grognoz fait part de la position du PLR de Meyrin:

"Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance des comptes 2014 au travers des nombreuses commissions agendées par notre administration. Les chefs de service qui se sont succédés nous les ont présentés de manière claire et convaincante donnant des réponses satisfaisantes à nos questions. Nous avons également noté que les dépassements ont été dans la plus part des cas compensés par des économies, rendant un budget équilibré bien qu'il nous semble qu'un budget devrait être rigoureusement tenu et pas surévalué pour faire croire à des économies.

Si globalement nous saluons l'exercice qui se solde par un excédent de recettes de plus de CHF 2'000'000.-, nous restons fermement convaincus que le budget doit être défini par des prévisions de charges réalistes et non pas adapté en fonctions de nouvelles recettes fiscales escomptées.

Ainsi, puisque le budget 2016 est déjà dans les têtes, nous pensons qu'il est important de le recentrer sur l'essentiel afin qu'il puisse être rééquilibré et tenir compte des conséquences d'éventuelles détériorations économiques qui pourraient avoir des effets négatifs sur les rentrées fiscales. La baisse des charges budgétaires ainsi que l'amélioration des recettes sont impératives pour le maintenir équilibré et ceci sans alourdir la fiscalité de nos citoyens et de nos entreprises. L'engagement de nouveau personnel ainsi que l'analyse des prestations offertes à nos concitoyens ainsi que des investissements fonciers au coup par coup doivent être freinés, voire gelés.

Il est clair que le groupe PLR n'acceptera en aucun cas une augmentation du centime additionnel. Nous demanderons également que lors de l'élaboration du budget 2016, les lignes budgétaires concernant d'éventuels nouveaux postes dans l'administration ainsi que des travaux non récurrents soient présentées sous forme de délibération.

Nous réitérons nos vifs remerciements à l'administration et à ceux qui y ont travaillé pour la présentation des comptes 2014.

Le groupe PLR votera les comptes 2014 tels que présentés.

Merci de votre attention."

M. Hernot exprime la position du groupe socialiste:

"Nous ne reviendrons pas sur les chiffres, Mme Duay-Duran a fait cela avec beaucoup de maîtrise et de classe, et je l'en remercie.

La question qui se posait en novembre 2013 lorsque nous avons voté ce budget était de savoir si dans la conjoncture actuelle, le budget serait tenu.

Aujourd'hui nous sommes rassurés, l'exercice 2014 se solde par un boni d'un peu plus de CHF 2'000'000.-. Merci à tous les chefs de service, sans exception, pour la bonne gouvernance et la bonne gestion financière de l'année 2014. Si globalement les revenus ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, les charges, elles, ont parfaitement été maîtrisées et ont permis ce résultat.

Au-delà des chiffres, ces comptes montrent que Meyrin a les moyens d'offrir des infrastructures de qualité, des prestations administratives, sociales, culturelles et sportives de valeur, qui permettent aux Meyrinoises et aux Meyrinois de se sentir concernés par le bien vivre ensemble à Meyrin.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, le bilan confirme ce que nous répétons depuis plusieurs années: les montants votés par le Conseil municipal ne sont pas dans leur grande majorité totalement dépensés. C'est plus de CHF 1'600'000.- qui a été économisé. Cela aussi, c'est de la bonne gouvernance.

Le parti socialiste validera les comptes 2014 en votant les quatre délibérations."

M. Hulliger dit qu'après avoir assisté à une vingtaine de comptes-rendus, celui de l'exercice 2014, qui est le dernier auquel assistera le groupe AGTCM, l'a impressionné par la rigueur et la précision, et par la qualité des présentations délivrées par les chefs de service, qui ont de son avis fait un travail extraordinaire, aussi en termes d'économies. Il souligne principalement le non-dépensé au service des ressources humaines, en raison de remplacements par du personnel plus jeune, de périodes de vacance sur certains postes, et du remaniement du service des finances, qui a porté des fruits et dont il espère qu'il continuera à porter des fruits. Il remarque avoir peu posé de question sur ce compte-rendu, ce qui tranche avec son côté "pinailleur". Il souligne donc encore la qualité de la tenue des comptes de la Commune, et celle du travail des services et de la présentation précise de ces comptes par le Conseil administratif, qui a su répondre à toutes les questions des conseillers municipaux. Le groupe AGTCM acceptera donc avec plaisir son dernier compte-rendu.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix, en l'absence de Mme Wullschleger, la **délibération n° 2015-09a**

relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2015,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 suivants, pour un montant total de CHF 2'632'505.90, soit:

Séance du 19 mai 2015
tenue en séance ordinaire

No	Libellé	Dépassements en CHF
01	CONSEIL MUNICIPAL	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	8'934.20
303	ASSURANCES SOCIALES	1'365.55
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	275.20
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	176.50
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	
303	ASSURANCES SOCIALES	900.75
05	ADMINISTRATION GENERALE	
303	ASSURANCES SOCIALES	21'842.15
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	7'305.35
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	14'017.40
317	DEDOMMAGEMENTS	12'694.75
352	COMMUNES	5'224.00
08	IMMEUBLES DU P.A.	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	241'060.22
330	PATRIMOINE FINANCIER	821.27
331	AMORTISSEMENTS P.A.	4'032.73
10	ETAT CIVIL	
306	PRESTATIONS EN NATURE	800.00
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	1'134.60
11	POLICE MUNICIPALE	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	20'812.08
330	PATRIMOINE FINANCIER	48'195.00
14	INCENDIE ET SECOURS	
303	ASSURANCES SOCIALES	569.55
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	2'267.02
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	7'869.85
16	PROTECTION CIVILE	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	49.40
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1'119.15
331	AMORTISSEMENTS P.A.	7'028.64
21	ECOLES PUBLIQUES	
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	100.80
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	4'030.56
331	AMORTISSEMENTS P.A.	101'800.00
361	CANTONS	5'552.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	30'410.70
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	5'866.72
319	FRAIS DIVERS	168.15
375	Subventions	70'000.00
33	PARCS ET PROMENADES	
306	PRESTATIONS EN NATURE	139.55
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	172.30
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	1'725.80
365	INSTITUTIONS PRIVEES	50'000.00

Séance du 19 mai 2015
tenue en séance ordinaire

34	SPORTS	
303	ASSURANCES SOCIALES	5'372.90
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'235.81
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	6'769.23
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	9'987.89
331	AMORTISSEMENTS P.A.	65'587.19
35	AUTRES LOISIRS	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	4'061.10
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	27'186.51
366	PERSONNES PHYSIQUES	13'367.45
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	5'389.25
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	32'178.95
331	AMORTISSEMENTS P.A.	3'827.75
58	AIDE SOCIALE	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'039.10
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	3'925.19
330	PATRIMOINE FINANCIER	18'003.75
361	CANTONS	3'876.30
366	PERSONNES PHYSIQUES	34'759.31
367	ETRANGER	7'565.65
62	ROUTES COMMUNALES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	18'735.45
303	ASSURANCES SOCIALES	2'482.10
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	2'744.10
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	236.55
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	6'352.47
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	29'066.16
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	186.35
71	PROTECTION DES EAUX	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'988.80
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	25'289.41
331	AMORTISSEMENTS P.A.	178'795.00
72	TRAITEMENT DES DECHETS	
306	PRESTATIONS EN NATURE	167.86
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	2'790.35
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	6'261.77
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	
306	PRESTATIONS EN NATURE	0.65
78	AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	12'747.34
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
331	AMORTISSEMENTS P.A.	11'974.26
90	IMPOTS	
330	PATRIMOINE FINANCIER	1'197'844.64
346	COMPENS. FIN. AUX COMM. FRANCAISES	51'427.99
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2'428.43

Séance du 19 mai 2015
tenue en séance ordinaire

319	FRAIS DIVERS	6'328.50
320	ENGAGEMENTS COURANTS	2'943.60
322	DETTES A MOYEN & LONG TERMES	11'919.45
330	PATRIMOINE FINANCIER	75'992.00
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	3'577.20
99	ECOQUARTIER VERGERS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	44'953.70
303	ASSURANCES SOCIALES	4'100.15
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	4'802.15
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	3'774.20
	TOTAL GENERAL	2'632'505.90

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

* * *

11. Délibération n° 2015-10a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Duay-Duran, DC)

Le rapport ayant été lu, **M. Cornuz** soumet au vote la **délibération n° 2015-10a**

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2015,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 90'484'430.59 aux charges et de CHF 92'499'822.08 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'015'391.49,
3. d'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 38'812'387.02 aux dépenses et de CHF 8'502'754.80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 30'309'632.22,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 30'309'632.22 par l'autofinancement à raison de CHF 13'782'805.94 au moyen de la somme de CHF 11'767'414.45 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 2'015'391.49,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette de CHF 2'015'391.49 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2014,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 257'055'743.46 qui se compose de:

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	82'679'342.41
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	174'376'401.05
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00
- Découvert (nature 19)	0.00
Total de l'actif	257'055'743.46

et au passif un montant de CHF 257'055'743.46 qui se compose de:

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	4'650'470.38
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	20'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	1'357'892.90
- Provisions (nature 24)	19'382'057.50
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	9'525'037.23
- Fortune nette (nature 29)	202'140'285.45
Total du passif	257'055'743.46

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à CHF 20'309'043.18.

* * *

[Mme Wullschleger rejoint la séance avant le vote vers 22h05.]

12. Délibération n° 2015-11a relative à l'approbation du rapport de gestion 2014 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances élargie (Mme Duay-Duran, DC)

Le rapport de Mme Duay-Duran ayant été lu, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2015-11a**

relative à l'approbation du rapport de gestion 2014 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 19 mai 2015,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2014 de l'OPC Meyrin-Mandement.

* * *

13. Délibération n° 2015-15a relative au boucllement des crédits d'investissements du patrimoine administratif. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Duay-Duran, DC)

Le rapport ayant été lu, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2015-15a**

relative au boucllement des crédits d'investissements du patrimoine administratif

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître une économie de CHF 1'928'735.77:

No	Objet	N° Délib.	Montant voté	Sous-total voté	Total des dépenses	Economie	Total des subventions	Solde au bilan (y compris subventions)
1	Achat parcelle & bâtiment Vivarium	D-2007-10	2'265'000.00	2'265'000.00	1'530'084.32	734'915.68	0.00	1'530'084.32
2	Espace vert Clôturé pour chiens, Av, Mategnin	D-2010-12	32'000.00	32'000.00	25'428.15	6'571.85	0.00	25'428.15
3	Réamén. Rue Golette/Av.Vaudagne, place piétonne & éclairage pub.	D-2008-06a	1'925'000.00	1'925'000.00	1'874'390.85	50'609.15	0.00	1'874'390.85
4	Financement 10 abris à vélos	D-2011-55a	183'000.00	183'000.00	180'867.55	2'132.45	0.00	180'867.55
5	Réalisation d'une liaison piétonne entre le village et la cité.	D-2002-32a	1'285'000.00	1'335'000.00	1'101'076.45	233'923.55	0.00	1'101'076.45
	Projet et chiffrage réalisation liaison piétonne entre village et cité	D-2000-34a	50'000.00					
6	Etude modération trafic et implantation éco-point quartier Citadelle+r. Robert Adrien-Stierlin	D-2002-37a	200'000.00	9'935'000.00	9'711'514.91	223'485.09	4'205'844.60	5'505'670.31
	Etude modération trafic et implantation éco-point quartier Citadelle+r. Robert Adrien-Stierlin	D-2001-11a	80'000.00					
	Modération trafic et implantation éco-point quartier Citadelle+r. Robert Adrien-Stierlin	D-2002-37a	9'655'000.00					
7	Aménagements 12 Ecopoints Cité-Meyrin-Village	D-2010-39	1'403'900.00	1'403'900.00	1'338'485.83	65'414.17	22'000.00	1'316'485.83
8	Module poubelles urbaines tri sélectif	D-2010-46	33'000.00	33'000.00	30'515.40	2'484.60	0.00	30'515.40

**Séance du 19 mai 2015
tenue en séance ordinaire**

No	Objet	N° Délib.	Montant voté	Sous-total voté	Total des dépenses	Economie	Total des subventions	Solde au bilan (y compris subventions)
9	Rénovation 307 bis rte de Meyrin	D-2010-43a	1'702'150.00	1'820'150.00	1'733'305.00	86'845.00	0.00	1'733'305.00
	Etude rénovation 307 bis rte de Meyrin	D-2010-21a	118'000.00					
10	Reconstruction Annexe Golette	D-2009-24a	960'000.00	960'000.00	958'409.05	1'590.95	477'300.00	481'109.05
11	Réhabilitation verrière Golette	D-2009-51a	137'000.00	137'000.00	129'642.45	7'357.55	0.00	129'642.45
12	Rénovation verrières Forum	D-2011-03a	285'000.00	285'000.00	186'192.90	98'807.10	0.00	186'192.90
13	Amén.extér. & accès 1 Patinoire couverte	D-2008-19a	2'084'900.00	2'084'900.00	2'026'102.36	58'797.64	0.00	2'026'102.36
14	Amén.extér. & accès 2 Patinoire couverte	D-2008-20a	2'234'000.00	2'234'000.00	2'175'535.84	58'464.16	0.00	2'175'535.84
15	Réparation conduites piscine Maisonnex	D-2008-53a	390'000.00	390'000.00	321'589.47	68'410.53	0.00	321'589.47
16	Remplac. Chaudière et réfection peinture vestiaires terrain foot Vaudagne	D-2012-45	100'000.00	100'000.00	77'340.80	22'659.20	0.00	77'340.80
17	Rénovation piscine Champs-Frêchets	D-2011-15a	1'225'000.00	1'225'000.00	1'212'912.21	12'087.79	0.00	1'212'912.21
18	Installation de bornes Wifi parcs et bâtiments communaux	D-2013-24	97'940.00	97'940.00	97'935.65	4.35	0.00	97'935.65
19	Achat 12 chalets en bois (à dispo.des assoc.communales)	D-2010-48a	141'500.00	141'500.00	126'510.50	14'989.50	0.00	126'510.50
20	Centre sportif des Vergers & Piscine de Livron: remplacement des portillons d'entrée	D-2013-01	145'000.00	145'000.00	143'923.38	1'076.62	0.00	143'923.38
21	Mesures économie énergies installations CS Maisonnex	D-2010-04a	352'000.00	352'000.00	348'952.95	3'047.05	106'080.00	242'872.95
22	Création Forum promotion économique-emplois Meyrin	D-2012-40a	275'000.00	275'000.00	274'267.13	732.87	0.00	274'267.13
23	Audit Service Environnement, mesures organisationnelles - Suite remarque Surv.communes, passé s/cpte fonctionnement	D-2011-27	145'000.00	145'000.00	0.00	145'000.00	0.00	0.00
24	Audit sécurité au travail	D-2009-55a	88'000.00	88'000.00	81'274.26	6'725.74	0.00	81'274.26
25	Réfection vitrages-façades bât. Rte Meyrin 299	D-2011-02	235'450.00	235'450.00	221'797.05	13'652.95	0.00	221'797.05
26	Chemin piéton. Rte Meyrin-Bournoud	D-2007-09a	245'000.00	245'000.00	236'049.77	8'950.23	0.00	236'049.77
			28'072'840.00	28'072'840.00	26'144'104.23	1'928'735.77	481'1224.60	21'332'879.63

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître un dépassement de CHF 290'458.41:

**Séance du 19 mai 2015
tenue en séance ordinaire**

No	Objet	N° Délib.	Montant voté	Sous-total voté	Total des dépenses	(Dépassement)	Total des Subventions	Solde au bilan (y compris subventions)
27	Réfection légère bâtiment No 14211, 1-3 av. Vaudagne	D-2010-23	120'000.00	120'000.00	171'644.45	-51'644.45	0.00	171'644.45
28	Acquisition propriété 13 av. Vaudagne	D-2010-56a	4'200'000.00	4'200'000.00	4'251'400.00	-51'400.00	2'117.30	4'249'282.70
29	Chemin piéton./parc Rte Meyrin-Bournoud	D-2011-51	450'500.00	450'500.00	452'079.32	-1'579.32	0.00	452'079.32
30	Assain. évacuation eaux / cadastration région de la Maille	D-2003-34a	860'000.00	860'000.00	879'706.18	-19'706.18	123'782.05	755'924.13
31	Gestion informatisée des bât. communaux	D-2008-56	190'000.00	190'000.00	205'106.95	-15'106.95	0.00	205'106.95
32	Ct étude installations vidéosurveillance	D-2010-33	19'000.00	19'000.00	19'703.85	-703.85	0.00	19'703.85
33	Réfection local service du feu	D-2009-49a	1'110'300.00	1'110'300.00	1'169'538.87	-59'238.87	0.00	1'169'538.87
34	Etude rénovation abri PC Golette	D-2008-51	88'000.00	1'117'299.00	1'195'829.19	-78'530.19	1'158'799.55	37'029.64
	Rénovation abri PC Golette	D-2009-19	1'029'299.00					
35	Automatisation chauffage-ventilation bât. Forum	D-2010-30a	130'000.00	130'000.00	142'548.60	-12'548.60	0.00	142'548.60
			8'197'099.00	8'197'099.00	8'487'557.41	-290'458.41	1'284'698.90	7'202'858.51

Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à CHF 290'458.41 et le total des économies réalisées à CHF 1'928'735.77;

Vu la décision de la commission d'urbanisme élargie du 1^{er} avril 2009 de regrouper toutes les lignes à clôturer en une seule délibération;

Vu le préavis de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2015,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'entériner les dépassements constatés de :
 - CHF 51'644.45 relatif à la réfection légère du bâtiment n° 14211, 1-3 av. de Vaudagne,
 - CHF 51'400.- sur le crédit relatif à l'acquisition de la propriété 13 av. de Vaudagne,
 - CHF 1'579.32 sur le crédit du chemin piétonnier entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud, ainsi qu'un petit parc public,
 - CHF 19'706.18 sur le crédit relatif à l'assainissement/évacuation eaux et cadastration région de la Maille,
 - CHF 15'106.95 sur le crédit relatif à la gestion informatisée des bâtiments communaux,
 - CHF 703.85 sur le crédit relatif à l'étude mise en place de vidéosurveillance sur divers sites de bâtiments communaux,

- CHF 59'238.87 sur le crédit relatif à l'extension des locaux et à la réfection des équipements techniques du service du feu de la Commune,
 - CHF 12'548.60 sur le crédit relatif au renouvellement de l'automatisation du chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment ForuMeyrin,
2. d'ouvrir les crédits complémentaires nécessaires de CHF 290'458.41,
 3. d'amortir ces crédits complémentaires, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

* * *

14. Délibération n° 2015-13a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 997'800.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de sept véhicules et engins pour les besoins des services de la police municipale et de l'environnement. Rapport de la commission d'environnement (Mme Mac-Kay, AGTCM)

Mme Mac-Kay donne lecture du rapport de la commission d'environnement tenue le 30 avril 2015 sous la présidence de M. Hulliger et en présence de M. Devaud et de M. Chatelain, responsable du service de l'environnement:

"M. Chatelain explique que l'essentiel de la délibération porte sur l'ouverture d'un crédit de CHF 997'800.- destiné à l'achat de sept véhicules communaux pour les besoins des services de la police municipale et de l'environnement. Ce dossier fait suite au plan communal de renouvellement des véhicules et engins, en fonction de leur état de vétusté. Le critère est la longévité prévue ou prévisible des équipements en question. Les durées d'amortissement économique sont définies par la Loi sur l'administration des communes (LAC).

Après avoir passé en détail les véhicules à acquérir, le responsable du service fait remarquer que les reprises des véhicules usagés ne seront imputées en tant que recettes qu'au moment du bouclage de la délibération. Il nous assure que ce projet tient compte des performances environnementales (matériaux, provenance), de la diversification des sources d'énergie (gaz, électricité et diesel) et de la proximité du concessionnaire, de préférence situé sur le territoire communal.

Dans cette optique, un commissaire demande à ce que le choix du scooter se porte plutôt sur un engin électrique. M. Chatelain craint que ces engins soient difficiles à manœuvrer dans une foule.

Un autre commissaire exprime le souhait qu'à l'avenir, lorsqu'une présentation similaire sera délivrée, chaque véhicule soit tagué d'une étiquette de performance énergétique. Le responsable du service répond que la dépense énergétique du véhicule dépend largement du comportement du conducteur de l'engin.

Plusieurs commissaires s'étonnent du faible coût de reprise des véhicules usagés. Une commissaire demande si le prix des véhicules à vendre est basé sur l'Eurotax et si la Commune a déjà envisagé de vendre ces véhicules sur divers sites internet, spécialisés dans le domaine.

M. Chatelain rappelle que la Commune ne compte pas s'investir dans le marché de l'occasion, déjà très occupé. L'évaluation du concessionnaire a été prise comme base de référence. Il admet n'avoir pas prévu l'option de vente par internet, au vu de la surcharge de travail que cela occasionnerait aux employés de la Commune.

M. Devaud souligne que l'administration fait son possible pour vendre ces objets au meilleur prix et que les prix présentés en délibération sont toujours renégociés.

Un commissaire estime que lorsqu'on demande aux concierges itinérants de se déplacer en vélo à travers la Commune pour une question de mobilité douce, pourquoi ne pas prévoir la même demande aux policiers communaux?

M. Chatelain répond qu'il n'a pas de réponse particulière à ce sujet, et que les commissaires sont libres de proposer un amendement allant dans ce sens.

Il est enfin procédé au vote de la délibération n° 2015-13, qui est approuvée par 11 oui et 1 abstention."

M. Cornuz remercie Mme Mac-Kay et annonce qu'un amendement a été déposé sur son bureau par les Verts de Meyrin-Cointrin. Il propose de traiter cet amendement avant de passer aux diverses prises de position.

M. Dumalle annonce qu'il exprimera la position de son groupe et évoquera l'amendement par la même occasion:

"Nous avons écouté avec attention les explications du chef de service de l'environnement venu en commission pour justifier les montants et les choix de véhicules destinés aux services de la police municipale et de l'environnement, ainsi que les modalités de remplacement et de reprise des véhicules actuels.

Les Verts de Meyrin-Cointrin présents se sont tout particulièrement intéressés aux possibilités d'utiliser des véhicules dont l'empreinte écologique serait acceptable selon nos souhaits. Force est de constater que, hélas, trois fois hélas, les constructeurs ne sont de loin pas tous prêts à s'engager dans la production de modèles permettant de réduire les émissions de gaz et particules fines qui empoisonnent aujourd'hui encore beaucoup trop nos existences, et ont un impact négatif considérable sur la santé de tout un chacun.

Nous avons donc pris bonne note qu'à l'heure actuelle, les véhicules nécessaires et adaptés au bon fonctionnement du service de l'environnement, et répondant à des normes environnementales supérieures n'existent toujours pas, ce que nous regrettons fortement.

Nous ne nous opposerons donc pas à l'acquisition de ces véhicules, considérant qu'il y a tout de même un petit effort fait du côté de véhicules hybrides – c'est un début, on peut toujours faire mieux – à l'exception notable du scooter destiné à notre police municipale. Nous n'avons en effet pas du tout été convaincus par les arguments visant à nous faire acquiescer le modèle présenté, et nous exigeons que le choix se porte sur un modèle à consommation électrique, ce qui serait cohérent avec une cité comme Meyrin, qui a récemment obtenu le label Cité de l'énergie "Gold".

Mme Mac-Kay, dans son excellent rapport, a fait allusion à la remarque selon laquelle les scooters électriques étaient peu maniables. Je connais personnellement des propriétaires de tels scooters, qui entièrement satisfaits de leur maniabilité. Je

ne comprends donc pas bien une telle opposition du chef du service de l'environnement.

Par conséquent, nous proposons par amendement formel de retirer de cette délibération le montant de CHF 5'950.- correspondant au scooter en question, ce qui ramènerait le montant de cette délibération amendée à CHF 991'850.-, ceci afin que le service de l'environnement puisse trouver le véhicule adéquat et nous le proposer à la première occasion.

Les élus des Verts de Meyrin-Cointrin ne voteront cette délibération que si elle est amendée par notre Conseil municipal. Le cas échéant, nous nous réservons le droit de la refuser ou de nous abstenir."

M. Cornuz rappelle l'objet de l'amendement, puis cède la parole au conseiller administratif délégué à ce dossier.

M. Devaud dit que les propos évoqués en lien avec le scooter en question sont ceux de M. Marti, chef de la police municipale, et non de M. Chatelain, responsable du service de l'environnement. Il souligne aussi que si les utilisateurs futurs du scooter se positionnent contre l'acquisition d'un véhicule électrique, il ne serait pas pertinent de leur imposer un tel modèle.

M. Cornuz confirme que M. Marti n'était pas présent lors de la commission en question, et que c'est donc M. Chatelain qui a rapporté le point de vue du chef de la police municipale sur l'acquisition du scooter.

M. Frauchiger annonce que le groupe MCG est assez divisé sur l'amendement proposé par les Verts. La pertinence de la réflexion est admise quant au fond, mais un doute subsiste quant à l'accès aux pièces de rechange à moyen terme pour ce type de modèle assez "compliqué" qui se vend peu, et dont les fournisseurs sont exposés au risque de faillite.

M. Robert dit observer avec un certain amusement que le débat se focalise sur un scooter à CHF 6'000.-, alors que la délibération proposée est chiffrée à presque CHF 1'000'000.-. [*Rires de l'assemblée.*] Il rappelle qu'en effet M. Chatelain n'a pas pu répondre en direct aux questions liées à ce scooter, ce qu'il comprend étant donné que c'était M. Marti qui était le chef de service directement concerné. Ce dernier d'ailleurs apporté une réponse *a posteriori* dans le procès-verbal de la commission rapportée par Mme Mac-Kay. Il en retient qu'un scooter électrique coûte CHF 12'000.- et non CHF 6'000.- comme celui proposé dans la délibération, et qu'en effet la fiabilité des fournisseurs peut poser problème pour les pièces de rechange. Cela étant dit, M. Robert est d'avis que si le scooter électrique passionne à ce point, on peut en effet le retirer de la délibération et le discuter en commission, ceci afin de permettre le remplacement prochain des autres véhicules concernés, notamment pour que le nouveau quartier des Vergers puisse être servi. Le groupe socialiste votera donc la délibération, et "pourquoi pas", l'amendement proposé.

M. Tremblet observe le coût supérieur d'un scooter électrique par rapport à un scooter traditionnel, mais aussi la nécessité d'un point de recharge devant la mairie, ce qui impliquera un coût. Le groupe PDC n'entrera pas en matière sur cet

amendement, ceci afin de permettre d'étudier la proposition pour éventuellement l'appliquer lors d'un prochain renouvellement.

M. Tillmann dit que le groupe PLR est perplexe et n'apprécie pas le ton de M. Dumalle, qui "exige", et fait du "chantage" en menaçant de ne pas voter la délibération, une attitude déplacée qui peut figer la position de personnes plutôt prêtes à la discussion. Le groupe PLR hésite entre la position de M. Dumalle et celle de M. Tremblet, avec un penchant pour cette dernière, tout en laissant le libre choix du vote au membres du groupe. Il aurait été, au demeurant, pertinent de présenter cet amendement en commission afin de jouir de l'espace nécessaire pour en discuter.

M. Dumalle peut témoigner de la longévité de la batterie de son véhicule hybride, ceci à l'encontre de beaucoup d'avis qui lui ont été exprimés il y a douze ans lors de son achat. Il est toutefois conscient de la variété rencontrée dans la qualité des batteries électriques, et que l'on ne peut évidemment assurer de la longévité de l'une ou l'autre d'entre elles. En contrepartie, le coût à l'utilisation des véhicules électriques est très modeste – il paie personnellement CHF 0.60 pour rouler 70 km avec son scooter électrique. Un point de recharge ne pose pas de problème d'installation puisqu'une simple prise électrique suffit. La Commune est dans une bonne position pour acheter un tel véhicule; il ne voit donc aucune raison pour refuser l'achat de ce type de véhicules, par ailleurs très agréables à l'usage puisque pratiquement silencieux.

M. Tremblet voudrait formuler une contre-proposition à cet amendement, consistant à conserver la délibération avec le montant actuel, mais à encourager la police municipale à étudier nouvellement l'idée d'utiliser un scooter électrique en calculant les coûts induits, et demander le cas échéant au Fonds communal énergie le montant manquant pour acquérir un scooter électrique. Ceci aurait l'avantage d'éviter le retrait d'une délibération de près de CHF 1'000'000.- moins CHF 6'000.-, et donc de reporter l'acquisition d'un scooter qui s'avèrera bien utile durant l'été.

M. Cornuz prend acte de l'amendement et du contre-amendement, dont il rappelle les objets.

M. Dumalle estime la proposition de M. Tremblet acceptable, à ce détail qu'il faudra vérifier que la Commune peut en effet formuler une demande au Fonds communal énergie. Il retire donc sa proposition d'amendement, ce qui revient à conserver la somme prévue pour le scooter, mais à la condition qu'un scooter ne soit pas acquis avant qu'une étude soit faite sur l'adéquation d'un modèle électrique.

M. Cornuz invite les groupes à exprimer leur position sur la délibération dont le montant est donc conservé, mais qui sera accompagnée d'une demande aux services de sécurité et de l'environnement de faire une recherche sur l'adéquation d'un scooter électrique aux besoins de la police municipale, et dont les résultats seront à présenter en commission. Il ouvre ensuite le débat sur la délibération non amendée.

M. Frauchiger indique que le groupe MCG se positionnera favorablement sur cette proposition.

M. Tremblet dit que le groupe PDC soutiendra évidemment cette délibération nécessaire qui poursuit la politique communale de renouvellement du parc motorisé. Il s'engage, si son mandat au sein du Fonds communal énergie est renouvelé lors de la prochaine législature, à faire figurer cette demande à l'ordre du jour et à en assurer le suivi auprès de la police municipale.

M. Grognuz indique que le groupe PLR acceptera la délibération. Il regrette, comme il l'a exprimé en commission, le montant quelque peu élevé dévolu à l'acquisition du scooter, mais se rallie, après les explications reçues, à la cause de l'administration.

M. Hubert partage la position du groupe UDC:

"Vu l'augmentation des présences des nos APM sur les routes communales, l'achat d'un scooter ainsi que le remplacement d'un véhicule usagé, tous deux destinés au déplacement de nos agents, nous semble nécessaire. Il en va de même pour le remplacement des cinq véhicules pour notre service de l'environnement, qui arrivent en fin de course, et qui seront remplacés par d'autres mieux adaptés aux exigences actuelles. J'aimerais rajouter, concernant le scooter, que le Conseil municipal pourrait faire confiance à M. Marti, sachant que les employés de la police ont sûrement discuté de ce point, et le choix d'un scooter à essence repose certainement sur une raison valable. Nous voterons favorablement cette délibération."

M. Girardet exprime le souhait du groupe MCG que l'acquisition des véhicules concernés pour un montant de CHF 1'000'000.- soit faite en grande priorité à des entreprises meyrinoises lorsque cela est possible. Il croit que M. Chatelain entretient en effet cet esprit.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet au vote la **proposition** de M. Tremblet, **demandant à l'administration d'étudier la possibilité d'acquérir un scooter électrique pour la police municipale**, qui est acceptée à 28 oui et 2 non. **M. Cornuz** indique que l'administration prendra note.

M. Cornuz soumet enfin au vote la **délibération n° 2015-13a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 997'800.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de sept véhicules et engins pour les besoins des services de la police municipale et de l'environnement

Vu le plan communal de renouvellement des véhicules et engins;

Vu la nécessité de procéder au remplacement progressif des véhicules et engins selon leur état de vétusté;

Vu l'opportunité d'adapter les véhicules aux exigences actuelles;

Vu la possibilité de diversifier les sources d'énergie;

Vu l'obligation d'anticiper les futurs besoins de la population inhérents au développement de la Commune;

Vu la création du nouvel écoquartier des Vergers;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'environnement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2015,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 997'800.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de sept véhicules et engins pour les besoins des services de la police municipale et de l'environnement,
2. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 997'800.-, d'amortir la dépense respectivement en 5 annuités, de 2016 à 2020, pour un montant de CHF 491'100.-, et en 10 annuités, de 2016 à 2025, pour un montant de CHF 506'700.-, qui figureront au budget de fonctionnement selon la répartition suivante:
5. d'amortir la dépense respectivement en 5 annuités, de 2016 à 2020, pour un montant de CHF 491'100.-, et en 10 annuités, de 2016 à 2025, pour un montant de CHF 506'700.-, qui figureront au budget de fonctionnement selon la répartition suivante:

"Amortissement des crédits d'investissements"

Rubrique	Montant	Durée d'amortissement
No 11.331	CHF 62'300.-	5 ans
No 34.331	CHF 35'650.-	10 ans
No 62.331	CHF 428'800.-	5 ans
No 72.331	CHF 471'050.-	10 ans
<u>TOTAL</u>	CHF 997'800.-	

M. Cornuz prend note de l'heure à 22h40, et annonce d'ores et déjà qu'une séance plénière supplémentaire sera agendée le jeudi 21 mai 2015 à 18h30.

M. Dumalle voudrait que M. Cornuz confirme que la délibération a bien été votée telle qu'elle a été présentée.

M. Cornuz répond que le libellé et le montant de la délibération restent inchangés. La délibération n'est amendée que sur "l'utilisation du scooter".

* * *

15. Pétition n°X-2014-06 concernant les accords sur le commerce des services TiSA. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)

Mme Tschudi-Spiropulo prend la parole pour indiquer qu'elle demandera, après la lecture du rapport, une modification du libellé de la délibération.

M. de Préville donne lecture du rapport de la séance de commission des finances du 30 avril 2015, indiquant que ce rapport concerne les points 15 et 16 de l'ordre du jour de la présente séance plénière, qui ont tous deux été traités lors de ladite commission:

"Après les salutations d'usage, le président passe la parole au conseiller administratif M. Devaud, qui rappelle qu'une pétition a été déposée par le Comité Stop-TiSA devant le Conseil municipal en sa séance du 17 juin 2014, pétition qui demandait l'audition dudit comité pour informer les conseillers municipaux des implications de l'accord TiSA (Trade in Services Agreement). Le président fait entrer les invités, Mme Isabelle Muller et M. Laurent Tettamanti du Comité Stop-TiSA, et Mme Isolda Agazzi d'Alliance Sud.

Mme Agazzi expose ce qui suit. TiSA est une négociation commerciale lancée début 2013 entre 23 Etats, dont la Suisse, à l'initiative des Américains et des Australiens. Leur objectif est de poursuivre la libéralisation des services engagée par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS, GATS en anglais) de 1994, qui combattait le protectionnisme et ouvrait certains secteurs à la concurrence. TiSA vise à réduire au maximum les barrières empêchant les entreprises d'un pays A de mener leurs activités de service dans un pays B, pour stimuler la croissance internationale des entreprises, barrières que sont les marchés publics réservés, ou les normes protectrices. L'idée sous-jacente de TiSA est que les négociations de libéralisation multilatérales incluant tous les Etats de la planète sont trop compliquées: le cycle de Doha, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), n'a péniblement réalisé que 10% de ses objectifs depuis 2001.

Sur le volet financier, TiSA propose la mise en place d'outils permettant de revenir sur les quelques avancées réglementaires héritées de la crise financière de 2008. "On a déjà commencé à rogner sur la régulation, en déclarant notamment que certaines de ces règles relevaient de la simple prudence, alors qu'elles sont absolument nécessaires à la stabilité du système financier", dénonce Myriam Vander Stichele, d'une association en faveur de la régulation financière.

De plus, TiSA reprend le principe de "coordination", qui empêche d'imposer une régulation qui porterait tort à l'un des signataires. Autant dire, un moins-disant ré-

gulateur généralisé. Ainsi, les représentants des produits dérivés, produits spéculatifs en vogue sur les marchés financiers, ont récemment attaqué en justice le régulateur américain, la CFTC, dont ils estimaient l'action trop zélée dans le cadre de coopération internationale qui présuppose, selon eux, que les règles soient plus souples si l'on veut les appliquer au plus grand nombre.

Malgré la volonté des instigateurs de cet accord d'en conserver les dispositions principales secrètes, des informations ont fuité. Le débat est donc ouvert autour de cet accord qui reste malgré tout très opaque. Les dix-sept annexes à l'accord portent sur la libéralisation de secteurs de services concernant tous les participants au TiSA, soit, par exemple, l'échange des données personnelles, les services financiers (après un timide retour en arrière suite à la crise récente), les télécommunications, les transports, les services liés à l'énergie, les services postaux, les marchés publics, le tourisme de la santé, etc.

Les instigateurs de cet accord ont bien pris garde de classer cet accord sous la bannière de la seule économie pour éviter le débat politique. Aujourd'hui, le mandat de négociation alloué aux autorités suisses – le secrétariat à l'économie, ou seco – n'inclut pas les services publics. En réponse aux quelques quatorze interpellations parlementaires, le seco a assuré ne pas inclure les services publics dans les secteurs prévus libéralisés, ce qui est en contradiction avec les secteurs concernés par les annexes mentionnés. Par exemple, une des annexes porte sur le libre transfert des données personnelles, ce qui constitue une grave atteinte à la protection de la sphère privée. Une autre disposition très problématique est celle de la réglementation intérieure, qui permettrait de refuser une réglementation environnementale ou sociale qui contreviendrait aux règles du TiSA.

Les Etats, dans le cadre du TiSA, décident en effet de libéraliser l'ensemble de leurs services de manière indéfinie, sans possibilité de retour en arrière (principe de la "crémaillère"), à moins d'avoir émis des réserves (principe de la "liste négative"). Actuellement, un pays membre de l'OMC n'est tenu de libéraliser que les secteurs sur lesquels il a explicitement donné son accord, en les inscrivant sur une "liste positive". TiSA prévoit d'inverser cette logique en introduisant des listes négatives: seuls les secteurs cités explicitement dans les accords ne seront pas "libéralisables". Ce qui ouvrira la possibilité de libéraliser par défaut tous les nouveaux secteurs de l'économie, de la santé à l'éducation, en passant par l'énergie. Les Etats seront donc menacés de poursuites s'ils maintiennent des monopoles publics ou favorisent leurs entreprises locales pour relancer la croissance, à moins d'avoir auparavant négocié des exemptions dans certains secteurs.

Aujourd'hui, les négociations s'accélèrent en raison du débat public naissant qui pourrait gêner l'issue des pourparlers. L'horizon de la signature est donc fixé à 2016.

M. Tettamanti souligne combien ce projet est éminemment politique, et non économique, car il implique un nouveau projet de société régi par une philosophie qui mérite un débat à tous les niveaux de la société, en particulier en regard de la clause de non-retour. Le peuple souverain doit être informé. Le jeu de la concurrence totale profite aux grandes multinationales et non aux petites et moyennes entreprises (PME), et le TiSA crée donc un risque grave pour l'économie privée suisse.

Dans le cadre du TiSA, des entreprises peuvent recevoir et remettre en question, grâce à des tribunaux publics où siègeraient des avocats privés et non des juges,

les contrats alloués par les collectivités si elles s'estiment lésées dans le processus d'adjudication des marchés publics. C'est donc la porte ouverte à une justice privée qui pourrait condamner les collectivités.

Le TiSA peut paraître lointain aux yeux des élus locaux, mais le Comité pétitionnaire estime qu'il est nécessaire que tous les élus locaux doivent être informés, se joindre à ce débat, et exiger la transparence sur ces négociations. A ce jour, Carouge et la ville de Genève sont en passe de se prononcer "zone hors-TiSA", comme un acte de défiance envers cet accord sur lequel elles n'ont pas été consultées.

Mme Muller précise que la libéralisation porte sur tous les secteurs des services, excepté ceux exercés dans le cadre des pouvoirs gouvernementaux, comme la justice, la sécurité ou d'autres services administratifs (prisons, etc.). Un aspect important de l'accord est que sa signature inaugurerait un processus évolutif dans le sens d'une plus grande libéralisation, ce qui est nouveau dans le domaine du droit international. Le TiSA obligerait les Etats à subventionner à égalité les institutions privées et publiques, ce qui amènerait l'Etat à privatiser les secteurs qu'il ne pourrait plus subventionner en raison de l'épuisement de sa capacité financière (écoles, crèches, transports publics, etc.). Finalement, des mesures disciplinaires pourraient être prises dans les secteurs concernés par les annexes en vue de diminuer ou annuler des mesures de protection prises par les collectivités.

Le président donne la parole aux commissaires pour qu'ils posent des questions aux invités.

Un commissaire s'étonne qu'une institution d'état comme le seco puisse entrer en négociation sur un accord qui, à son avis, est en contradiction avec notre constitution fédérale, et aimerait savoir le nom de la personne responsable. Mme Agazzi répond que c'est le seco, par le truchement de son directeur M. Christian Etter, qui conduit tous les accords bilatéraux de libre-échange engageant la Suisse, et rappelle que quatorze interpellations fédérales ont été formulées à ce sujet. Pour l'heure, le Conseil fédéral adopte une position attentiste, et s'exprimera une fois les négociations terminées. M. Tettamanti est choqué de ces négociations, dont la motivation apparaît douteuse, dont le secret découle de l'échec des négociations publiques autour de l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), et contre lequel le peuple s'était soulevé au-delà des clivages politiques. La méthode est inacceptable dans son aspect secret et abscons, inaccessible dans son détail à la grande majorité du public, mais aussi dans sa célérité, qui interdira aux populations de s'organiser et se retourner contre ces accords, ce qui va clairement à l'encontre de l'esprit démocratique de la Suisse

Mme Agazzi répond à un autre commissaire que ces négociations puisent dans le blocage du cycle de Doha depuis 2001. Il demande alors si de grands groupes agroalimentaires pourraient exercer une pression sur les gouvernements pour faire passer cet accord. Mme Agazzi répond que de grands groupes de services vont pouvoir exercer leur influence sur l'issue des négociations. M. Tettamanti ajoute que cet accord ne sera peut-être même pas soumis au référendum populaire au motif qu'il s'agit d'un accord économique, ce qu'il perçoit comme une manipulation et qui le révolte personnellement, puisque cet accord pourrait mettre aux mains d'entreprises privées les acquis sociaux et environnementaux des peuples concernés. Le droit du peuple suisse serait ainsi bafoué, et il doit le savoir, dans ce cas où l'on traite d'un droit supranational dont il est difficile de se dé-

sengager.

Un autre commissaire rappelle l'origine de la société de consommation apparue dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, où les gouvernements ont peu à peu laissé une part de leur pouvoir aux multinationales. Le néolibéralisme né il y a trente ans environ et qui prône la concurrence à outrance, devient en effet inquiétant lorsqu'il touche le domaine des services (eau, formation, etc.), puisqu'il y pose un problème de société en termes d'égalité des chances. M. Tettamanti dit qu'il est important de ne pas se soumettre, et de ne pas se sous-estimer comme individu: on peut soutenir ainsi l'intérêt général face à l'intérêt mesquin. Il n'y a pas de raison que le peuple soit pris en otage par des lobbies d'investisseurs à la recherche de profits personnels. Les communes genevoises doivent agir et interpeller le Conseil fédéral pour ouvrir un débat démocratique.

M. Devaud rappelle l'existence en Suisse du droit de référendum et d'initiative, et que probablement il faudrait s'atteler rapidement à organiser au niveau fédéral une initiative pour demander au Conseil fédéral que tous les accords négociés par le seco soient soumis à l'aval du peuple avant d'être signés.

Le président remercie les invités et prend congé d'eux.

Un commissaire dit soutenir la proposition de M. Devaud d'engager le lancement d'une initiative populaire. En attendant, et pour assurer une action rapide, le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat pourraient être interpellés par une lettre ouverte du Conseil administratif que le Conseil municipal demanderait par voie de résolution. Il rappelle qu'un référendum populaire demande entre douze et dix-huit mois pour s'organiser. M. Devaud lit un projet de résolution formulé par le Conseil municipal de Carouge dans ce sens. Un commissaire propose qu'une déclaration "hors-TiSA", même si elle n'est que symbolique, soit faite tout de même. Elle est aussi en faveur d'une résolution demandant une lettre ouverte au Conseil fédéral et au Conseil d'Etat. Le secrétaire général rappelle la résolution n° 2005-02 contre l'AGCS, dont le "décide" demandait au Conseil administratif les mêmes choses qui sont évoquées maintenant, et qu'il suffirait donc de reprendre et mettre à jour cette résolution.

Une autre commissaire aimerait savoir ce qu'impliquerait le TiSA au niveau de la Commune. Un commissaire lui répond que cet accord pourrait mener, par exemple, à la privatisation des crèches, des restaurants scolaires, des écoles, des installations sportives, etc."

M. Cornuz interrompt la lecture du rapport pour rappeler à l'ordre Mme Wullschleger, qui s'entretient avec un membre du public.

M. de Prévile reprend la lecture de son rapport:

"La parole n'étant plus demandée, le président soumet au préavis de la commission des finances la transformation de la pétition en résolution, qui est acceptée à 10 oui et 1 abstention, et la demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un projet de résolution ad hoc au nom des membres de la commission des finances, qui est acceptée à 10 oui et 1 abstention.

Le président lève la séance."

M. Cornuz remercie de ce rapport très complet et très circonstancié. Il annonce que la commission a proposé de transformer cette pétition en résolution, et ouvre les débats sur ce point.

Mme Tschudi-Spiropulo demande à ce que son nom soit ajouté au libellé de la résolution traitée au point 16, puisqu'elle remplaçait M. Amato lors de la commission en question.

M. Grognuz demande au contraire que son nom soit retiré du libellé, puisqu'il s'est personnellement abstenu lors du préavis de la résolution.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, la **proposition** de la commission des finances de **transformer la pétition n° X-2014-06 en résolution** est mise aux voix, et acceptée par 25 oui, 4 non et 1 abstention.

* * *

16. Résolution n° 2015-08 présentée par les membres de la commission des finances, Mmes et MM. Yolande Boccard, Jean-Claude Brulhart, Roger Frauchiger, Myriam Girardet, Fabien Grognuz, François Hernot, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala et, Yves de Préville et Alejandra Tschudi-Spiropulo, s'opposant fermement aux accords sur le commerce des services TiSA. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)

M. de Préville ayant lu son rapport, **M. Cornuz** ouvre les débats sur la résolution.

Mme Tschudi-Spiropulo donne lecture de la position du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Ces accords TiSA, négociés dans le plus grand secret, et qui visent l'ouverture de la plupart des services à la concurrence internationale, peuvent demain avoir des conséquences directes sur notre vie quotidienne, sur la santé, la formation, l'énergie, l'environnement, toutes des préoccupations qui nous tiennent à cœur et qui motivent pour une grande partie l'engagement politique de nous tous. Grâce à la vigilance et aux enquêtes minutieuses de quelques ONG, des bribes d'information nous parviennent et renforcent notre inquiétude. Ce manque de transparence sur des politiques économiques qui mettent directement en péril notre économie doit nous alerter, et nous devons nous y opposer à tous les niveaux. Nous devons exiger d'abord une transparence complète sur les négociations en cours, et ensuite une prise de décision démocratique sur d'éventuels accords. En clair, tout accord international de type commercial, au même titre que tout traité international, doit être soumis à un référendum obligatoire. Les Verts de Meyrin-Cointrin vont soutenir sans réserve la résolution 2015-08 s'opposant fermement aux accords sur le commerce des services TiSA et déclarant Meyrin "zone hors TiSA". Cette résolution s'inscrit dans une parfaite continuité de la résolution n° 2005-02 contre l'accord général sur le commerce de services qui déclarait déjà Meyrin "zone hors AGCS".

M. Cornuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, s'excusant au passage de n'avoir pas procédé à cette étape avant d'ouvrir les débats.

M. Grognoz annonce que le groupe PLR s'oppose en effet à l'entrée en matière pour la raison que le Comité Stop-TiSA a basé sa présentation sur des bribes d'informations, sur des ressentis, et non sur des faits.

M. Cornuz ouvre donc le débat sur la non-entrée en matière.

M. de Préville répond à M. Grognoz qu'il a parfaitement raison d'être gêné de ce manque d'informations, et dit qu'il est lui-même gêné de ces bribes d'information, du secret, de l'aspect de complot qui caractérisent ce dossier, ce qu'il trouve "malodorant, voire nauséabond", même s'il est personnellement assez favorable au libéralisme. La demande formulée dans la résolution est qu'un débat démocratique ait lieu sur ces négociations qui cherchent à contourner le cycle de Doha enlisé par un nombre de pays opposés à la libéralisation. Il dit être "surpris, voire déçu" de la position du groupe PLR, qui ne s'ouvre pas à la possibilité d'exposer les rumeurs au lieu de les maintenir celées.

M. Girardet dit ne pas comprendre que l'on puisse ne pas entrer en matière et ne pas soutenir la pétition par une résolution, qui a d'ailleurs été préavisée par ce Conseil. Le libre-échange total entre Genève et la France, que le TiSA a tendance à viser, ne pourrait conduire qu'à des disproportions et de grandes difficultés pour les entreprises locales. Il faut protéger la production suisse; le MCG soutiendra donc cette résolution.

Mme Mac-Kay indique que le groupe AGTCM soutiendra la résolution, pour la simple raison qu'entrer en concurrence avec des pays pratiquant des salaires à hauteur de CHF 0.50/heure ou CHF 1.-/jour apparaît totalement aberrant.

M. Grognoz souhaite répliquer à l'intervention de Mme Mac-Kay, en lui rappelant que la plupart des échanges ont lieu entre pays proches, et que les voisins de la Suisse ne pratiquent pas de tels salaires.

Plusieurs **conseillers municipaux** soulignent que la Bulgarie pratique de tels niveaux de salaires.

M. Cornuz met ainsi aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 26 oui et 4 non.

M. Cornuz ouvre ainsi le débat à ceux qui n'ont pas encore pris position sur la résolution, dont il rappelle que le libellé sera modifié.

M. Hernot donne lecture de la position du groupe socialiste:

"Le projet d'accords commerciaux sur les services TiSA vise à imposer des règles de fonctionnement propres aux grandes entreprises économiques et à déposséder les états de toute possibilité d'intervention dans le règlement des conflits. Les Etats ne doivent pas laisser les multinationales imposer leurs règles dans le domaine du commerce des services.

Nous sommes opposés à ce type de pratique et estimons que les Etats doivent garder le contrôle des services qui couvrent les besoins vitaux des populations (eau, éducation, etc.)

Le parti socialiste votera favorablement cette résolution."

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Cornuz** soumet au vote **la résolution n° 2015-08**

présentée par les membres de la commission des finances, Mmes et MM. Yolande Bocard, Jean-Claude Brulhart, Roger Frauchiger, Myriam Girardet, François Hernot, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Placide Iswala, Yves de Préville et Alejandra Tschudi-Spiropulo, s'opposant fermement aux accords sur le commerce des services TISA

Vu que les États-Unis, les pays de l'UE et une vingtaine d'autres États, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans et dans le plus grand secret des négociations à l'ambassade d'Australie à Genève sur le commerce des services;

Vu que ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TISA (trade in services agreement);

Vu que ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les forces démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays - dont la plupart sont en voie de développement - qui tous se sont déjà opposés au contenu du "cycle de négociations de Doha" entrepris au sein de l'OMC pour la conclusion d'un accord global sur le commerce et les services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort;

Vu que le but poursuivi est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les états de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics, etc.;

Vu que ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets ainsi que toutes les activités culturelles et sportives;

Vu que les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités;

Vu que ces accords secrets s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays: Confédération, cantons et communes, et qu'ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs;

Vu que ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des États à réguler la finance;

Vu la pétition contre TISA (X-2014-06) adressée au Conseil municipal le 7 octobre 2014;

Vu que l'internationale des services publics (20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril dernier, quelques jours après la publication du projet d'accord secret révélé par les lanceurs d'alerte de "Wikileaks" (<https://wikileaks.org/tisa-financial/#start>);

Vu que le 11 octobre, ce sont près de 400 manifestations contre TISA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne;

La ville de Meyrin et de nombreuses autres communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires "zones hors AGCS";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 19 mai 2015,

EXIGE

PAR 26 OUI ET 4 NON

de condamner sans réserves le secret inacceptable qui entoure ces tractations et s'opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords "TISA":

1. Exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires;
2. Déclare s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique;
3. Déclare d'ores et déjà la ville de Meyrin "zone hors TISA" et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même;
4. Mandate le Conseil administratif afin qu'il propose dès que possible une résolution similaire à l'Association des communes genevoises (ACG) et de transmettre la présente aux autorités cantonales.

* * *

**Séance du 19 mai 2015
tenue en séance ordinaire**

M. Cornuz annonce que la séance sera interrompue ici en raison de l'heure tardive, mais que Mme Boget voudrait toutefois, avant de clore, faire une très courte communication au nom du Conseil administratif.

Mme Boget dit être navrée de cet oubli important en début de séance. Elle porte à la connaissance de l'assemblée que suite à la catastrophe qui a durement touché le Népal, la commission de coopération au développement, sur suggestion de sa présidente Mme Girardet, a proposé de consacrer une partie de la somme à disposition de la commission pour participer à une action en faveur des populations frappées par le séisme. C'est Caritas, qui était sur place au moment des faits, et qui a été choisie pour son efficacité, qui recevra les CHF 40'000.- votés par la commission.

M. Cornuz remercie Mme Boget et la commission de coopération au développement.

M. Cornuz lève la séance en annonçant que les points 17 à 31 seront traités en plénière le 21 mai 2015 dès 18h30.

* * *

La séance est levée à 23h10/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 25 juin 2015.

La 1ère secrétaire :

Le président :

Nathalie LEUENBERGER

Eric CORNUZ